Tome XXXV, N° 1 Janvier-Juin 1941.

BULLETIN

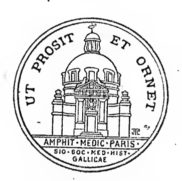
DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

ET DE

SES FILIALES



PARIS
Chez le Secrétaire général
20, rue Thibaud (XIVe)
1941

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Fondée en 1902

EXTRAIT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT

La Société comprend des Membres d'honneur, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs.

Est membre perpétuel celui qui a versé une somme *d'au moins cinq cents francs.*

Est Membre donateur celui qui a versé une somme *d'au moins mille francs*. Il fait de droit partie du Conseil.

Pour devenir Membre actif, il suffit d'être élu, après présentation par deux Membres de la Société; de payer une cotisation annuelle de 35 francs.

La Société tient ses séances *le premier samedi de chaque mois*, à 5 heures. au foyer des Professeurs de la Faculté de Médecine, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Elle publie un *Bulletin* qui est adressé à tous les Membres, sauf le cas de non-paiement de cotisation

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

ET DE SES FILIALES

Tome XXXV — Année 1941



PARIS
Chez le Secrétaire général
20, rue Thibaud (XIVe).



PROCÈS-VERBAUX

SECTION PARISIENNE

Séance du 4 janvier 1941.

Présidence du Dr E. OLIVIER.

Présents : MM. Bandelac de Pariente, Dardel, Fosseyeux, Hahn, Laignel-Lavastine, Neveu.

Excusé : Dr Delaunay.

Communications. — Le Dr R. Neveu analyse l'ouvrage de Pierre-Jean Fabre, *Remèdes curatifs contre la peste*, paru en 1652, à l'occasion de l'épidémie qui ravagea le Languedoc ; il comporte 16 chapitres, dont 7 consacrés au traitement, qui sont rapidement passés en revue. M. Fosseyeux ajoute que P.-J. Fabre avait déjà publié en 1629 à Toulouse, un *Traité de la peste selon la doctrine des médecins spagyriques*, dédié aux consuls de Castelnaudary, sa ville natale et que son ouvrage de 1652 a déjà été analysé par A. Thierry dans le n° d'octobre 1934 de l'*Orientation médicale.*

Le Pr Laignel-Lavastine lit une note sur *l'Esprit clinique de Montaigne contre la médecine de son temps*, qui complète l'étude du Dr Pierre Vallery-Radot parue en 1932 sur la *Médecine et les médecins dans l'œuvre de Montaigne* ; il montre par des citations appropriées que la pensée de Montaigne insère l'induction clinique dans l'induction générale appliquée à tous les objets d'observation de la nature.

M. Fosseyeux résume un travail sur les *Soins aux blessés de guerre en France aux XV*e *et XVI*e *siècles*, en s'appuyant sur les nombreux traités parus à cette époque concernant les blessures par armes à feu, et notamment ceux d'A. Paré ; c'est en 1597 seulement qu'au siège d'Amiens fut organisé le premier hôpital d'armée, qui fonctionna pendant deux mois, et il faudra attendre l'ordonnance de Richelieu, de 1629, pour trouver un essai d'organisation générale.

Séance du 1er *mars* 1941.

Présidence de M. le Dr E. Olivier.

Présents : Mme Aurousseau ; MM. Bandelac de Pariente, Barbillion, Dardel, Fosseyeux, Gallois, Génot, L. Hahn, Laignel-Lavastine, Lemay, Neveu, P. Vallery-Radot.
Excusé : Dr P. Delaunay.

Décès. — M. le Président annonce la mort, survenue le 22 juillet 1940, du Dr Van Schevensteen, d'Anvers, un de nos plus anciens membres et qui avait pris une part active à nos Congrès internationaux ; cette nouvelle est accueillie par des regrets unanimes.

Compte-rendu financier. — M. Génot, trésorier, donne son rapport annuel sur les comptes de 1940 et le projet du budget 1941, dont voici le texte :

Rapport financier pour 1940.

Recettes de l'année 1940, nos recettes 4.142 15
représentées par :

Cotisations	2.435.50
Abonnements	973.65
Intérêts des fonds placés	733.00
	4.142.15

Nous n'avons pas encaissé entièrement les intérêts des fonds placés ; d'accord avec votre Bureau, nous avons donné ces

titres en garde au Crédit Commercial de France qui les a mis en sécurité et le paiement des coupons se fait avec un peu de retard. Le dernier trimestre n'a pas été encaissé et il faut compter sur une somme à venir d'environ 212 frs.

Dépenses pour la même période : 5.368.95 dont :

Frais d'impression de deux bulletins (le 4e de 1939 et le 1er de 1940)	5.050.55
Frais de timbres pour les convocations	40.00
Frais de secrétariat et d'accusé de réception	133.40
Frais divers	145.00
	5.368.95
En caisse au 1er janvier 1940	5.074.26
Recettes de 1940	4 142.15
Total	9.216.41
Dépenses	5.368.95
Reste en caisse au 31 décembre 1940	3.847.46

En portefeuille	Valeur nominale	
2 bons de la Défense nationale	2.000.00	
284 frs de rente 4 °/₀ au porteur	7.100.00	
188 frs de rente 4 °/₀ au porteur	4.700.00	
472 fr. 50 de rente 4 1/2 °/₀ convertie	10.500.00	24.300.00
Total de notre avoir au 31 déc. 1940		28.147.46

N.-B. Nous avons porté nos titres en portefeuille pour leur valeur nominale, parce que les transactions actuelles se font sensiblement au pair.

Depuis cette date nous avons payé le 2e Bulletin de 1940, paru dernièrement, dont le coût est de Frs 2.340.40.

Nous ne pouvons encore savoir si cette somme sera amortie par les cotisations de 1940 non rentrées : sur 250 Membres français, puisqu'il ne faut compter que sur eux, nous n'avons reçu en 1940 que 47 versements ; il y a donc plus de 200 adhérents qui n'ont pas payé. Il est actuellement difficile de prévoir le nombre de ceux qui cotiseront ; l'impossibilité de correspondre avec la plupart des pays étrangers et les cloisons interzones restreignant considérablement le nombre des débiteurs que nous pouvons toucher de suite. 150 d'entre eux

sont en zone occupée ; j'ai l'intention d'envoyer à chacun d'eux une lettre personnelle l'informant de sa situation et l'invitant à se mettre en règle. Le papillon joint au dernier bulletin ne nous a valu qu'une dizaines de réponses.

Aux Membres de la zone libre, j'enverrai la même lettre par nos filiales de Lyon et Montpellier. Cela nous permettra de dénombrer nos Membres français avant l'envoi du premier bulletin de l'année 1941, ce qui nous guidera pour les dépenses à engager.

Enfin, nous avons encore à recouvrer sur le budget de 1940 la publicité de nos bulletins, soit 400 fr. Nous avions compté sur 800 fr. avec 4 bulletins : comme nous n'en avonsim primé que 2, la publicité se trouve réduite proportionnellement. Nous n'en avions pas encore réclamé le paiement puisque le dernicr bulletin n'était pas tiré.

Enfin, toujours sur le même budget de 1940, il faut compter sur la rentrée dc 212 fr. provenant des intérêts non touchés l'année dernière, comme je l'ai dit.

Prévisions pour 1941.

Nos débours les plus importants sont ceux d'impression du bulletin ; soit 5.000 fr. pour deux n^{os}, et c'est le moins que nous puissions faire, ce qui fait prévoir une dépense totale, avec les frais divers, de 5.500 fr.

Pour équilibrer ces dépenses il nous faut ces 5.500 fr. ; nos ressources sont : les cotisations ; les intérêts de nos fonds en portefeuille, et la publicité.

Les intérêts nous donneront une somme nette d'environ..............................	600.00
La publicité, peut-être la même qu'en 1940, soit	400.00
Restent à trouver........................	4.500.00

Ces 4.500 fr. représentent 145 cotisations ; sur 250 Membres français nous espérons les récupérer. Sans doute, comme je vous l'ai dit plus haut, il n'y eut en 1940 que 47 versements sur 250 ; espérons que l'année 1941 verra le redressement de nos finances, modeste reflet de celui de notre Pays.

MM. Dardel et Gallois sont désignés comme censeurs aux comptes.

Communications. — 1° M. le Dr Olivier présente, en les commentant, quelques vieux prospectus extraits

de ses collections, et concernant les maladies des yeux.

2° M. le Pr Laignel-Lavastine lit une étude sur l'Observation médicale de Mme Acarie, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, d'après les renseignements fournis par son biographe le R. P. Bruno. Il observe chez elle quatre grandes manifestations cliniques survenues les unes lors de l'apparition de ses états mystiques d'abord lorsqu'elle vivait encore dans le siècle, en 1606 à 40 ans ; et en 1610 ; les deux autres, au Carmel d'Amiens en 1615, à 49 ans, et à celui de Pontoise, en février-avril 1618 date de sa mort. Il termine par son observation chirurgicale, une fracture du col fémoral gauche, soignée par le chirurgien Le Bailleur.

3° M. le Pr Laignel-Lavastine présente ensuite la photographie d'une scène de chasse, remontant à quelque 25.000 ans, qui figure sur la grotte à peintures de Lascaux, près Montignac, sur la Vézère, et récemment explorée par l'abbé Breuil ; il se plaît à y reconnaître le plus ancien blessé de France.

OBSERVATION MÉDICALE DE MADAME ACARIE

Par le P[r] LAIGNEL-LAVASTINE.

Les documents recueillis par le Révérend Père Bruno et analysés avec l'érudition critique qu'on lui connaît, permettent de distinguer dans la vie médicale de M[me] Acarie un certain nombre de points.

En premier lieu, alors que la santé de M[me] Acarie, tant qu'elle fut jeune fille, a pu être sans histoire, les choses ont changé lorsque les états mystiques sont apparus.

Quatre grandes manifestations cliniques sont à envisager successivement. Deux l'ont atteinte dans le monde en 1606 et 1610 ; les deux dernières au Carmel d'Amiens en 1615, et enfin la mortelle à Pontoise en février et avril 1618.

1° Maladie de 1606.

M[me] Acarie a 40 ans. Elle qui, à l'ordinaire, avait un visage riant, vermeil et tranquille, est prise de douleurs très grandes, qui la contraignent à se plaindre. Les médecins ne lui trouvaient presque plus de pouls. Sa fille Marie, qui la soignait, dit qu'elle voyait bien que quelque chose de Dieu se passait en elle. Le Cardinal de Bérulle restait près de son lit à prier. Les médecins demeuraient des heures entières à son chevet attendant de voir quelque changement. Le médecin Duret, ayant passé la nuit, conseille de lui administrer l'Extrême-Onction et remarque « qu'il y [a] dans son mal quelque chose qu'il ne connaît pas. »

Cependant cette atteinte d'apparence si grave cède le soir du 2[e] ou 3[e] jour. M[me] Acarie reprend conscience, au lieu d'être absorbée les mains jointes, et

revient à elle « mais dans la douceur et innocence d'un enfant de 6 à 7 ans. Elle s'amusait à parler et à regarder un reliquaire qu'on avait mis sur son lit. Elle demeura quelques heures avec étonnement comme une personne qui revient d'un autre monde. »

Cette description fait penser aux états oniroïdes qu'on observe chez les hystériques. Après la période d'extase avec disparition du pouls et obnubilation de la conscience, qui faisaient craindre une terminaison funeste, apparaît le réveil avec le puérilisme mental si bien décrit par Carré de Montgeron chez les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard lorsqu'il parle d'un état surnaturel d'enfance.

Voici sa description tout à fait remarquable :

« On voit tout à coup, dit-il, un air enfantin se répandre sur leur visage, dans leurs gestes, dans leur ton de voix, dans l'attitude de leur corps, dans toutes leurs façons d'agir, et quoique leurs convulsions leur fassent faire alors des mouvements à la manière des enfants par rapport aux termes dont ils se servent et à la façon simple, innocente et timide avec laquelle ils énoncent leurs pensées, néanmoins, cet instinct leur fait souvent dire bonnement des vérités très fortes » (1).

Cette régression à un stade antérieur de la personnalité a été longuement décrite par le P[r] Pitres, de Bordeaux, dans ses *Leçons sur l'hystérie et l'hypnotisme*, sous le nom de délire ecmnésique (2). « L'ecmnésie est, dit Pitres, une forme d'amnésie partielle, dans laquelle le souvenir des événements antérieurs à une certaine période de la vie est intégralement conservé, tandis que le souvenir des événements postérieurs à cette période est totalement aboli. »

C'est d'après les indications d'Espinas que Pitres a donné ce nom d'ecmnésie « à ces phénomènes com-

(1) Carré de Montgeron, cité par Calmeil, *De la folie*, etc. Paris, 1845, t. II, p. 300.

(2) Pitres A., *Leçons cliniques sur l'hystérie et l'hypnotisme* faites à l'hôpital Saint-André, de Bordeaux, précédées d'une lettre-préface de Charcot, Doin, 1891, t. II, p. 290-94.

plexes d'amnésie partielle rétrograde avec réversion de la personnalité » (1). Et il décrit sous le nom de délire ecmnésique le cas d'Albertine, une de ses malades, qui, sujette tantôt à des attaques convulsives, tantôt à des attaques de sommeil, tantôt enfin à des attaques de délire, présentait alors un comportement qui paraissait lié à une phase antérieure de son existence.

Blanc-Fontenille, élève de Pitres, a soutenu sa thèse sur ce sujet (2).

Pour Pitres le délire ecmnésique ne paraît pas très rare. On en trouve quelques exemples dans les auteurs anciens et modernes et, ajoute-il « il est probable qu'on en trouverait bien davantage si l'attention des auteurs avait été attirée depuis longtemps sur ses caractères spéciaux. » L'observation de Mme Acarie répond parfaitement à cette dernière remarque du célèbre neurologiste de Bordeaux.

Comme il arrive en général chez ces malades, à la suite de la crise les fonctions somatiques redeviennent normales et tout se passe comme chez Mme Acarie selon le texte de sa fille. « Elle se remit pour sa santé en tel état qu'elle était non seulement hors de danger, mais avec un très notable amendement, dont les médecins demeurèrent avec un très grand étonnement d'avoir un si subit changement sans en reconnaître par leur art aucune cause ou effect. Dès cet instant, elle commença à manger et aller toujours de mieux en mieux... »

2° **Maladie de 1610.**

La maladie de 1610, dont le P. Bruno a réuni la documentation d'une façon si précise, doit être rapportée intégralement :

« Cette maladie commença par une fièvre ardente et continue, qui dura sans arrêt vingt-cinq jours tout entiers, ce qui la fit envisager comme mortelle par

(1) Pitres, *loc. cit.*, p. 219.

(2) Blanc-Fontenille, *Etude sur une forme particulière de délire hystérique (délire avec ecmnésie)*. Th. Bordeaux, 1887.

les médecins. Puis, un abcès se forma dans le foie, occasionnant une brûlure dans tout le corps, tandis que les membres se refroidissaient jusqu'à être glacés. Pour le surcroît, « des grands vomissements qui la réduisaient au mourir. » Le palais et la langue étaient secs comme du parchemin. La malade « avait si grande chaleur dans la région du foie que l'on y mettait des épithèmes et des compresses trempées en oxycrat et qu'incontinent après on les retiroit secz et tout retirez comme s'ils avoient esté sur un grand feu. » Ce qui a été jugé miraculeux fut qu'en cette extrémité de maladie, qui la tint six semaines durant en des « estranges douleurs » et des ardeurs incroyables », elle avoit le visage doux, serein et fort gay, le teint frais et vermeil et elle nc perdit point de son embonpoint, au contraire, ce qui estonnait tous ceux qui la voyaient ; elle engraissa en cette maladie « non point d'enflure ni de tumeur, mais d'une graisse bonne et ferme comme celle des personnes en santé. »

Mais au bout de vingt-cinq jours,... sur l'avis des médecins, elle se disposa à la mort, fit une confession générale et reçut les derniers sacrements « avec une ferveur et dévotion qui ravissaient tous les assistants. La foule, se jetant à genoux, demandait sa bénédiction qu'elle refusait humblement. Puis, dit son infirmière et cousine Marie de Tudert, ayant reçu de ma main quelques petits remèdes (tisane mercuriale) elle demanda le manteau de notre Mère Sainte Thérèse que nous lui mîmes sous la tête... Elle s'endormit aussitôt et reposa d'un sommeil fort doux environ deux heures ; au réveil, elle se trouvait si bien qu'elle parlait et riait... Deux jours après la fièvre revint et la patiente voulut souffrir son mal sans redemander une allégeance à sainte Thérèse. Les vomissements reprirent. Puis l'abcès creva ».

La lecture de cette observation fait immédiatement penser à une cholécystite suppurée avec péricholécystite et ouverture secondaire à la peau.

En effet la cholécystite commença par une fièvre con-

tinue pendant vingt-cinq jours accompagnée de vomissements et de refroidissement des extrémités comme il arrive au cours des abcès infectieux en même temps que la langue et le palais sont secs du fait de la déshydratation liée à la fièvre. Puis les douleurs persistent pendant six semaines ; la fièvre devient intermittente comme on le voit souvent dans les complications infectieuses des cholécystites. Jadis le Pr Chauffard a décrit cette fièvre intermittente hépatique.

Au cours de cet état on administra à Mme Acarie de la tisane mercuriale, infusion de *Mercurialis annua*, euphorbiacée qui, fleurie, est un laxatif populaire.

3° Maladie de 1615.

Les troubles morbides survenus au Carmel d'Amiens en 1615, alors que Mme Acarie avait 49 ans, sont d'un tout autre ordre et les documents permettent difficilement de se faire une opinion.

L'âge de 49 ans fait supposer que Mme Acarie devait ressentir les approches de la ménopause. Il est vraisemblable que cet état a augmenté son irritabilité nerveuse. Ainsi s'expliquent « les estranges douleurs et les maulx de tant de sortes ». Durant la nuit elle avait quelquefois « des coliques et maulx si violents que quatre sœurs bien fortes ne pouvaient suffire à la tenir parce que la violente surprise des douleurs la faisait lever sur le lict ».

A remarquer d'ailleurs que si la bienheureuse ressentait dans son corps des troubles très douloureux, son grand amour de Dieu lui faisait garder une sérénité admirable, comme l'indique le texte commentant la cérémonie de sa profession : « Aucun signe de maladie sur son visage si doux, si embrasé et beau, les yeux fermez et les grosses larmes qui ne s'arrêtaient point, mais avec une telle douceur... »

Les larmes paraissent ressortir du don des larmes et ne doivent pas être interprétées comme des réactions en rapport avec les douleurs. D'ailleurs le texte rapporté par le P. Bruno, où il est dit « qu'elle était

hors de soi, qu'elle ne répondait qu'à grand peine aux demandes, qu'elle montrait tous les signes d'amour et de joie qu'elle pouvait, commençant des mots achevés en bégayant. Elle passa tout le jour à chanter les miséricordes de Dieu... En moins de deux heures, elle dit douze vingt fois *Misericordias Domini in æternum cantabo* ; montre à quel point elle était possédée par l'amour de Dieu ».

A noter une dernière remarque des assistantes. « La Mère Prieure lui ayant dit qu'elle tachât de s'arrêter... Elle s'y efforça, mais devint tellement en feu qu'il semblait qu'elle en dût mourir. » On fut contraint de lui dire qu'elle ne se contraignît plus.

Il y a là un exemple de l'influence du refoulement dans l'accentuation des états passionnels et de l'utilité des manifestations motrices ou verbales pour les atténuer.

Une dernière remarque du médecin mérite d'être relevée. Il dit que Mme Acarie avait un côté déjà mort et tout froid. Ceci ferait peut-être supposer une hémi-vasoconstriction prémonitoire d'une attaque hémiplégique qui devait survenir plus tard.

4° Dernière maladie en 1618 au Carmel de Pontoise.

Mme Acarie avait 52 ans et était en pleine période de ménopause, comme le démontrent les constatations faites par sa fille dans les premiers mois de sa vie monastique à Pontoise.

Dans les premiers jours de février 1618, la bienheureuse s'enrhume.

Le 7 février se déclare une inflammation du poumon, puis une amélioration suivie d'une fièvre persistante. Le 25 février, brusquement elle est atteinte d'une attaque d'apoplexie suivie de paralysie.

On suit très bien le processus. Il s'agit d'une de ces hémiplégies par ramollissement rouge pneumonique qui ont été si bien décrites autrefois par le Pr Raphaël Lépine de Lyon.

Du 25 février au 2 mars, rémission...

Le 2 mars, brusquement, éclatent des convulsions avec perte de connaissance. Deux accès se succèdent dans l'espace de trois heures. A la suite de ces convulsions persiste une paralysie de la main droite. Ainsi la lésion est nettement localisée. Il s'agit d'un ramollissement rouge de la partie moyenne de la frontale ascendante gauche.

Durant quatre heures, la malade est très mal, puis elle se remet progressivement.

L'état général devient moins mauvais, mais s'installe une hémiplégie totale du côté droit, avec prédominance à la main et au bras, prenant la moitié du visage et de la langue.

Le 8 mars surviennent deux accès convulsifs suivis de quelques heures de détente. Le même jour, il y a une reprise de convulsions violentes avec perte de la parole et obnubilation. Il semble que les observateurs aient remarqué là un certain degré d'aphasie motrice en plus de l'obnubilation, chose vraisemblable, car la lésion siégeant à gauche et Mme Acarie étant droitière, les centres du langage participaient aux troubles

Chaque soir, entre 5 et 6 heures on note de l'agitation, ce qui est la règle en raison du cycle nycthéméral

Le 14 mars surviennent de nouveaux accès convulsifs, sans fièvre, mais avec mal de tête. A ce moment Mme Acarie a encore sa connaissance mais, désormais, jusqu'à sa mort, elle ne se rendra plus compte de ses accès convulsifs. Elle ne reconnaît personne sauf sa Prieure et ses infirmières. Elle ne savait pas où elle était, mangeait et buvait sans en avoir conscience. On en faisait ce qu'on voulait. Elle répondait à rebours aux questions pendant quatorze jours.

Ces témoignages permettent de reconnaître qu'en plus d'un état confusionnel caractérisé par le défaut de reconnaissance de ce qui l'entoure et du lieu, il existe un certain degré d'aphasie de Wernicke, d'aphasie de compréhension, puisqu'elle répond à rebours aux questions.

Le 18 mars, les maux de tête augmentent progressivement, s'accompagnant de nausées, ce qui peut faire penser à un certain degré d'hypertension intracrânienne liée sans doute à un processus méningé par irritabilité de voisinage liée au ramollissement cortical, qui a déterminé de nouvelles convulsions.

Le 21 mars, celles-ci ont lieu à deux reprises et durent la deuxième fois pendant une heure. La malade parle en bégayant. La crise s'apaise malgré un furieux mal de tête.

Le 27 mars, nouvelles convulsions.

Le 5 avril, encore des convulsions avec douleurs croissantes et vomissements, paralysie de la main droite.

Dans la nuit du 12 au 13 avril, nuit du Jeudi au Vendredi Saint, crises si violentes qu'on les peut dire épileptiformes.

En effet, au cours de ces crises la malade se coupe la langue avec les dents. Elle a des frémissements dans tout le corps et a l'impression que des bêtes viennent pour la manger. Elle est effrayée et dit : « Ils me mordent ».

Un état d'anxiété confusionnelle a donc succédé aux crises épileptiformes. Cependant la malade revient suffisamment à elle pour se confesser et c'est elle-même qui souligne que les « bons jours elle est toujours plus mal », faisant sans doute allusion au Vendredi Saint.

Le dimanche de Pâques, encore mal de tête atroce, mais pas de convulsions.

Le lundi de Pâques, elle reçoit la Communion en viatique à 3 heures du matin. Quelques heures plus tard, elle en a perdu le souvenir, puis s'assoupit et a de nouvelles convulsions.

Le mardi 17 avril, on lui met des ventouses scarifiées, puis elle s'assoupit. Vers 5 heures du soir elle dit : « J'ai l'esprit si fort bandé que je n'en peux venir à bout ». Ainsi, en dehors des crises épileptiformes, Mme Acarie reprend une relative conscience. La nuit suivante est mauvaise.

Le 18 avril vers 2 heures, elle se dit mieux et parle avec bon sens, mais à 5 heures du soir, trois accès successifs de convulsions très violentes précèdent la mort de quelques instants.

Cette observation vraiment très complète permet de suivre jour par jours les progrès du ramollissement rouge de la frontale ascendante gauche, qui s'est compliqué vraisemblablement d'hémorragie cérébro-méningée liée à l'hypertension artérielle de la ménopause.

Resterait à caractériser le tempérament de Mme Acarie.

D'après certains troubles qu'elle présenta de temps en temps au cours de sa vie (vomissements, douleurs d'estomac, maux de tête, si violents qu'elle arrive à dire que « désormais elle n'a plus de cervelle »), on pourrait peut-être penser à des accès migraineux, mais d'un genre tout particulier, en raison de son faciès congestif, sur lequel insistent les observateurs qui reviennent souvent sur l'aspect de son « teint frais et vermeil », de sa « figure vermeille ».

On ne peut donc s'empêcher de penser aux crises céphalalgiques avec vasodilatation céphalique décrites par Sardou et dont j'ai donné la description dans ma *Pathologie du Sympathique* (1).

Quant à l'observation chirurgicale de Mme Acarie, elle a été très bien résumée par Marie, fille aînée de la Bienheureuse, dont voici le texte :

« (Après sa fracture)... Elle fut remise entre les mains d'un chirurgien appelé Le Bailleur lequel n'estant pas [là] lors qu'elle arriva à Paris, son homme luy fit la première opération. Il y avait trois ruptures que dislocation en la cuisse ainsy que nous l'avons entendu dire à notre Bienheureuse. Elle souffrit d'extresmes douleurs et le lendemain de beaucoup plus grandes. Le chirurgien estant arrivé, craignant que son homme n'auroit pas bien faict, luy deffit tout avec de grands efforts et puis refist de nouveau l'opé-

(1) Laignel-Lavastine, *Pathologie du sympathique*, Alcan, 1924, Paris, p. 584.

ration et oublia à ce que nous luy avons entendu dire à remettre un petit os dans la hanche ce qui luy a causé tout le reste de ses jours de très grandes douleurs et faiblesses en ceste cuisse qui a esté cause que trois ou quatre fois depuis elle esté démise et une fois rompue... »

D'autre part Michel de Marillac donne le récit suivant :

« Elle fust blessée et eust une cuisse continuellement malade d'une rupture mal remise et qu'elle eust peyne à estre longtemps debout d'autant qu'en la rupture de l'os de la cuisse celuy qui l'en avoit pansée ne l'avoit pas bien remise et n'avoit pas rassemblé les pièces l'une contre l'autre en rejoignant l'os auprès de l'autre, estant néantmoings hors de leur situation naturelle de sorte que la partye de l'os qui tiroit ver le genouil estoit simplement appuyée contre la supérieure, mais hors d'icelle et par ce moyen la pointe de l'esclat de ceste partie inférieure portoit contre les ligamens à la hanche, car la rupture estoit haulte et encores que le cal les tînt ensemble en quelque force, cela n'estoit néantmoings si fort qu'il pust empescher quand elle cheminoit beaucoup que ceste poinste d'esclat ne picquât le ligamen ou le muscle... qui causoit des douleurs intolérables. »

Comme on le voit, il s'est agi d'une fracture du col du fémur gauche, mal réduite, en sorte que le fragment inférieur avait été laissé en position vicieuse en avant et en dehors. On s'explique ainsi que la pointe du fragment inférieur touchant les muscles et les ligaments de la hanche fût l'occasion de douleurs et de difficulté de la marche.

On voit l'intérêt de la collaboration de l'historien et du médecin.

Celle-ci explique dans la mesure de ses possibilités actuelles les faits que celui-là a colligés.

Reste à parfaire le travail de synthèse qu'assume celui qui a pris la charge d'exposer la vie physique, intellectuelle et spirituelle de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

LES SOINS AUX BLESSÉS DE GUERRE EN FRANCE
(XVe-XVIe SIÈCLES)

Par M. FOSSEYEUX

Dans la collection des *Images historiques*, M. Henry Martin (1), qui fut conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, a reproduit en les commentant diverses miniatures extraites de manuscrits conservés dans ce dépôt, et qui nous initient aux conditions de la guerre vers le milieu du xve siècle. On y voit des cavaliers et fantassins également bardés de fer, mais l'armure de plates, c'est-à-dire de lames en fer battu, a remplacé l'armure de mailles ; il n'y a pas, d'ailleurs, de modèle uniforme : chacun s'habille à sa guise ; les chevaux aussi sont bardés. L'écu des cavaliers est petit, mais le pavois des hommes à pied peut mesurer jusqu'à un mètre de hauteur ; il est en bois léger recouvert de cuir et bordé de métal. Le cavalier a pour armes la lance, le fantassin l'épée, le fauchard, la guisarme, la hallebarde, la hache, la massue, toutes redoutables. Parmi ces reproductions, une seule représente un blessé soigné à l'attaque d'une ville, mais sans souci des perspectives selon l'usage de l'époque (2). Il y avait aussi des archers et des arbalétriers, généralement chargés d'ouvrir les escarmouches ou de poursuivre les troupes en déroute ; ils formèrent sous François Ier les compagnies de francs-archers. C'est d'un javelot que Jeanne d'Arc fut blessée, au siège d'Orléans, le 7 mai 1428, entre l'épaule et la gorge ; elle arracha le trait, on appliqua

(1) H. MARTIN, *La guerre au XVe siècle*, Laurens, 1916.
(2) Bibl. Ars., Mss. 5089 f° 24.

sur la plaie une compresse d'huile et de lard; une fois en ville, on lui fit son pansement : elle fut guérie en une quinzaine du jours.

Le *compte* du trésorier des guerres Hémon Raguier, 1424-1433. (Bibl. Nationale, Mss. supp[t]. 7858) publié avec d'abondants commentaires par L. Loiseleur, nous renseigne sur la composition et la solde des troupes, mais laisse de côté tout *ce qui concerne les soins aux blessés* (1) ; toutefois, on sait que Charles VII envoya de Chinon à Orléans Jean de Jodoigne (2), son chirurgien, qui reçut 25 l. t. pour acheter des « drogueries et onguements » ; d'autre part, dans la ville, les procureurs remirent au chirurgien Thomas 8 l. t. pour avoir appareillé les hommes d'armes blessés, parmi lesquels figurent Xaintrailles, Chabannes, le gouverneur de Gaucourt, Simon de Beaugency.

Au cours des sièges, les blessures les plus graves étaient, autrefois, produites par les pierriers lançant des projectiles qui « bailloient de si bons horions qu'il sembloit que ce fût foudre qui tombât du ciel, quand elles frappoient contre les murs du châtel ». Ils sont maintenant remplacés par les balles ou boulets métalliques. Dans les combats à pied, les « navrures » provenaient des coups de lance et des coups de taille. Les épées de Bordeaux, Toulouse, Montauban étaient renommées; elles ouvraient ventres et poitrines, ou bien abattaient tête ou membres. Puis apparaissent les bombardes, couleuvrines, canons à mains, bâtons à feu, arcquebuses ou hacquebutes. La nocivité de ces nouveaux engins est diversement appréciée des contemporains. Tandis que Du Belley écrit : « l'arquebuse a été trouvée de peu d'ans ença et très bonne », Montaigne prétend que les « armes à feu sont de si peu d'effet, sauf l'étonnement d'oreilles, qu'on en quittera l'usage ». Les blessures par arquebuses commencent à faire l'objet

(1) *Mém. Soc. arch. de l'Orléanais*, 1868, t. XI, p. 210.

(2) Sur ce personnage, voir *Dict. de biographie des médecins du Moyen-Age*, de Wickersheimer, t. II, p. 425.

de nombreux traités de chirurgie militaire. Ceux de Brunschwig, puis de Gersdorff, abondamment illustrès (1) ont paru en Allemagne. La *practica in arte chirurgica copiosa continens novem libros* de Jean de Vigo, chirurgien du pape Jules II, qui acquit son expérience au siège de Saluces, éditée à Rome en 1514, puis traduite en français (Lyon, 1516), devint alors un ouvrage classique. Le traité de Nicolas Goddin d'Arras (2) est également traduit en français par Jacques Blondel de Lille en 1558. Il y joint des dissertations sur la peste et la dysenterie, contagion « vénérique », maladies accompagnant les armées en campagne ; il relève douze erreurs de ses confrères dans l'application « des trépanes ou térébelles ès fractures des os de la teste ». Deux ans après, en 1560, l'italien L. Botalli qui avait suivi les armées françaises et devint médecin de Charles IX, du duc d'Alençon et de Henri III, édite, à Lyon, son *De curandis vulneribus sclopetorum.*

Ambroise Paré a raconté comment il apprit à soigner les plaies faites par harquebuses, non dans les livres, mais au combat du Pas de Suze, en octobre 1547, en qualité de chirurgien de M. de Montépin, colonel-général des gens de pied, envoyé par François Ier à Turin pour reprendre les villes et châteaux occupés par le marquis du Guast, lieutenant général de l'Empereur ; le capitaine Le Rat ayant reçu un coup d'harquebuse, à la cheville, il lui fit un pansement. C'est à cette occasion qu'il écrivit dans son Apologie et traité contenant les voyages faits en divers lieux, la phrase si souvent citée : « Je le pensoy, et Dieu le garist ». « Nous entrasmes, dit-il, à foulle en la ville (Sure), et passions par sus les morts, et quelques

(1) BRUNSCHWIG, *Dis ist das Buch des Cirurgie, hautwickeing der Wund*, 1427, puis 1508. — GERSDORFF, *Feldbuch der Wund-Artzney zampt vilen Instrumenten der chirurgen*, 1527 et 1526. Ces deux ouvrages ont été analysés par L. THOMAS, *Lectures sur l'histoire de la médecine*, 1885.

(2) *La chirurgie militaire*, très utile à tous chirurgiens et à tous ceux qui veulent suivre un camp en temps de guerre. Anvers, au Faucon, 1555.

uns ne l'estans encore, les oyons crier sous les pieds de nos chevaux, qui me faisoient grande compassion en mon cœur. Et véritablement je me repenty d'estre parti de Paris, pour voir si piteux spectacle. Estant en la ville, j'entray en une estable pour cuider loger mon cheval et celuy de mon homme, là où je trouvay quatre soldats morts et trois qui estoient appuyés contre la muraille, leur face entièrement défigurée, et ne voyoient, n'oyaient ny ne parloient, et leurs habillements flamboyaient encore de la poudre à canon qui les avoient bruslez ; les regardant en pitié, il survint un vieil soldat qui me demanda s'il y avoit moyen de les pouvoir guarir : je dis que non : subit il s'approcha d'eux et leur coupa la gorge doucement et sans cholère. Voyant ceste grande cruauté, je luy dis qu'il estoit un mauvais homme. Il me fit response qu'il prioit Dieu, que lorsqu'il serait accoustré de telle façon qu'il se trouvast quelqu'un qui lui en fit autant afin de ne languir misérablement » (1).

Pour soigner les blessés, on employait alors la méthode indiquée dans le traité de Jean de Vigo, qui consistait à cautériser les plaies avec de l'huile de Sambuc bouillante mélangée avec un peu de thériaque. A. Paré fit comme il était prescrit, mais un jour que l'huile manquait, il eut occasion de la remplacer par un onguent digestif, fait de jaune d'œuf, d'huile rosat et de térébenthine. Ce remède lui réussit si bien, qu'il renonça à brûler les blessés d'harquebusade avec l'huile bouillante. Etant à Turin, il finit par soutirer le secret de son baume à un chirurgien renommé pour les plaies d'harquebuse, lequel consistait à faire bouillir dans de l'huile de lis des petits chiens nouvellement nés et des vers de terre préparés, avec de la térébenthine de Venise.

C'est en 1542, au camp de Perpignan, alors occupé par les Espagnols et où il avait été emmené par M. de Rohan, que Paré appliqua pour la première fois son principe de la position dans la recherche des

(1) A. Paré, *Œuvres*, éd. Malgaigne, III, p. 690.

projectiles, sur le maréchal de Brissac, grand maître de l'artillerie, blessé près de l'omoplate d'une balle que les chirurgiens ne pouvaient découvrir et qui, grâce à ses indications, fut extraite par Nicolle Lavernot, chirurgien du Dauphin.

C'est à M. de Rohan qu'il dédia sa *Méthode de traiter les playes faictes par hacquebutes, et aultres bastons à feu, et de celles qui sont faictes par flèches, dardz, et semblables, aussi les combustions spécialement faictes par la pouldre à canon,* parue en 1545. Cette année même, il guérit, au siège de Boulogne, le duc de Guise d'une terrible blessure à la face dont la cicatrice lui valut le surnom de Balafré. Il assista encore, avec M. de Rohan, au siège de Metz où le roi Henri II entra le 18 avril 1552, et à celui de Damvillers (Meuse) où, après une amputation, il pratiqua pour la première fois, au lieu d'employer le cautère, la ligature des artères.

Voici un épisode de la retraite des Impériaux où Paré nous renseigne sur le sort qui était fait aux blessés : « Et quelques jours après, M. de Guise envoya une trompette à Thionville vers les ennemis, qu'ils eussent à renvoyer quérir leurs blessés en bonne sûreté, ce qu'ils firent avec charrettes et chariots, mais non à suffisance. M. de Guise leur fit bailler charrettes et chartiers, pour les aider à conduire audit Thionville. Nos dits chartiers, estans de retour, nous rapportèrent que les chemins estoient tous pavés de corps morts et n'en ramenèrent jamais la moitié, car ils mouroient en leurs charrettes : et les Espagnols les voyans estre aux traits de la mort, auparavant qu'ils eussent jetté le dernier souspir, les jettoient hors de leurs charrettes et les ensevelissoient en la boue et la fange, disans qu'ils n'avoient nulle commission de remmener les morts ». Ces soldats mouraient de faim, de peste et de froid, il y avait 2 pieds de neige et ils couchaient dans des tranchées couvertes seulement d'un peu de chaume, ce qui fait dire à Paré que « chacun soldat avoit un lit de camp et une couverture toute semée d'étoiles

luisantes et brillantes, plus claires que fin or; et tous les jours avoient draps blancs, et logés à l'enseigne de la lune et faisoient bonne chère quand ils avoient de quoy, et payoient si bien leur hoste dès le soir que le matin s'en alloient quittes, secouant les oreilles. Et ne leur falloit nul peigne pour destacher le duvet et la plume de contre leurs barbes et cheveux et trouvoient plusieurs nappe blanche, perdans de bons repas par faute de viandes. Aussi la plus grande part n'avoit bottes ni bottines, pantoufles, chausses, ny souliers; et plusieurs aimoient mieux n'en avoir point que d'en avoir, pource qu'ils estoient soustenus en la fange jusques à mi-jambes, et à cause qu'ils alloient nuds pieds nous les appellions les apostres de l'Empereur ».

Au siège d'Hesdin, en 1553, tout cè que Paré peut trouver pour ravitailler ses blessés se composait de viandes de vieilles vaches salées et demi-cuites « qu'il falloit tirer à force de dents, comme font les oiseaux de proie leur viande », et ils mouraient faute de pansement; c'étaient les mêmes qui servaient après avoir été relavés tous les jours, par les soins de « quatre grosses garces de haute graisse » que Paré avait pu se procurer.

C'est au siège de Metz que le duc de Guise avait eu l'idée d'établir deux hôpitaux, « un pour les soldats qui pourroyent tomber malades de blessures ou à cause des gardes de nuit et courvées qu'il leur fauldroit faire à la pluye et au froid; l'autre pour les pionniers, s'ils venoyent estre blessés ou malades, travaillant aux remparts ou en aultres services pour la défense de la ville ». Des avances d'argent furent exigées des trésoriers afin de permettre aux chirurgiens « de se pourvoir de drogues et onguents requis à la cure des blessures ». Ces drogues étaient apportées par un chariot accompagnant les munitions. Au sujet des blessés à la bataille de Saint-Quentin (1557), soignés à la Fère, Paré écrit: « les playes des blessés estoient grandement puantes, et pleines de vers, avec gangrène et pourriture : où il me fallut jouer

des couteaux pour amputer ce qui estoit gasté et ne fut sans couper bras et jambes, et aussi en trépaner plusieurs. Or on ne trouvoit point nuls médicamens à la Fère parce que les chirurgiens de nostre camp avoient tout emporté. Je descouvris que le chariot de l'artillerie estoit demeuré à la Fère, et n'y avoit-on encore touché. Je dis au seigneur le mareschal qu'il me feist délivrer une partie des drogues qui estoient dedans : ce qu'il fit et m'en fut donné la moitié seulement pour une fois, et cinq ou six jours après il me fallut prendre toute la reste, encore n'y en avait-il pas à moitié pour penser le grand nombre de blessés. Et pour corriger et arrester la pourriture, et tuer les vers qui estoient en leur playes, je les lavais d'Egyptiac dissout en vin et en eau-de-vie et leur faisois tout ce que je pouvois : néantmoins toutes mes diligences, il en mourut beaucoup. »

Que dire de ce qui se passe aux armées d'Henri VIII, commandées par le duc de Merfolk? Au camp de Montreuil en 1544, Thomas Gale, l'émule anglais d'A. Paré, « trouva, écrit-il, un grand nombre de drôles qui avaient l'impudence de faire les chirurgiens, la plupart étaient des châtreurs de porcs, d'autres de chevaux, et plusieurs des chaudronniers de campagne et des savetiers... Les uns nous montrèrent un bol ou une boîte pleine de vilainie propre à graisser les pieds des chevaux. D'autres faisaient un onguent avec de la poix de cordonnier et de la rouille de vieux chaudron » (1).

A. Paré soutint une vive polémique contre J. Le Paulmier de Caen qui publia, en 1569, le traité de *La nature et curation des plaies* (2). Sans nommer Paré, et tout en réservant avec lui la cautérisation, pour certains cas d'hémorragie, tout en niant la brûlure et l'empoisonnement des plaies par la poudre,

(1) *Certain works in chirurgery*, 1565. Passage cité par Wickersheimer, *La médecine à l'époque de la Renaissance*, 1905, p. 378.

(2) Ce traité, dédié à M. de Matignon, parut à la fois chez Philippe à Caen, et chez Nyverd à Paris. On trouvera sur Le Paulmier une notice en appendice dans l'ouvrage du docteur Le Paulmier sur *Amb. Paré*, Paris, 1885, p. 75.

en adoptant la ligature des artères, en blâmant l'usage des caustiques, Le Paulmier rejette l'emploi du basilicon et de l'égyptiac. A Paré, s'appuyant sur l'opinion de L. Botal et de L. Joubert, réplique par son *Apologie touchant les plaies par harquebuses*. Le Paulmier ne protesta pas lui-même, mais en chargea un compagnon barbier, dont le *Discours sur les arquebusades en forme d'épistre pour répondre à certaine apologie publiée par A. Paré* parut à Lyon en 1572. La polémique n'avait duré que trois ans, ce qui est peu, en regard de beaucoup d'autres qui, à la même époque, s'éternisaient en libelles diffamatoires.

Les instruments servant aux chirurgiens d'armée se multipliaient si nous nous reportons à la « boutique militaire » décrite par Esaïe Le Lièvre, Vermandois, dans son *Officine de chirurgie militaire* parue chez Colombel, rue Saint-Jean de Beauvais, en 1583 ; ce petit traité commence par un discours sur les harquebuzades et « autres bâtons à feu » et donne des détails pratiques sur les plantes que les chirurgiens « marchant en la campaigne à la suite des troupes » peuvent recueillir sur place pour servir à guérir les plaies ; l'huile de térébenthine était alors un des principaux onguents employés.

Dans l'*Epitome de la thérapeutique des arcbusades* que Laurent Joubert dressa à l'usage des compagnons chirurgiens au camp du maréchal de Dampville, en 1573, se trouve une liste de médicaments usuels qui doivent composer leur arsenal, en particulier des hémostatiques tels que le bol d'Arménie, la poudre restrinctive, l'huile rosat, l'onguent tripharmaque de Joubert, le vitriol cru pulvérisé, sans oublier les ventouses, les sangsues et un bon feu.

Joubert fut chargé de départager deux chirurgiens de Nîmes, J. Veyras et Guilhermet qui polémiquaient sur l'usage des médicaments suppuratifs pour les plaies d'arquebusade (1).

(1) J. Veyras et T. Guilhermet, *Traité de chirurgie contenant la vraye méthode de guérir les playes d'arquebusade, avec avis et jugement de L. Joubert*, Lyon, B. Vincent, 1581.

Citons encore le *Traité des plaies d'armes à feu* que publia à Lyon en 1576, Duchesne [Quercetanus], seigneur de la Violette, ce gascon, médecin de Henri IV, dont G. Patin écrit dans sa lettre XXXI, « tel mourut cette année un méchant pendard et charlatan qui en a bien tué pendant sa vie et après sa mort par les malheureux écrits qu'il nous a laissés sous son nom et qu'il a fait faire par d'autres médecins chimistes de ça de là ».

Quant à maître Doublet, chirurgien de M. de Nemours, Brantôme nous apprend qu'il se trouvait au siège de Metz en même temps qu'A. Paré : « il faisoit toutes ses cures avec du simple linge blanc et belle eau simple venant de la fontaine ou du puy, mais sur cela il s'aydoit de sortilèges et paroles charmées » (1). C'était aussi la méthode de Saint-Juste d'Allègre qui s'attira cette réponse du pieux duc de Guise blessé devant Orléans, qu'il préférait mourir que d'offenser Dieu en recourant à un art diabolique.

On donnait parfois quelque argent aux soldats blessés pour aller se faire panser à leur gré. Ainsi Sully, aprés une bataille, ayant trouvé des chevaux abandonnés, les fit vendre à l'encan et en fit distribuer le produit aux militaires qui n'avaient pas le moyen de se soigner (2).

Montluc nous informe qu'il avait fait distribuer divers secours à des blessés et réclama « pour les pauvres soldats « estropiats » des lieux tant pour les panser que pour leur donner quelque pension ». Il commence ainsi ses *Commentaires* : « M'estant retiré chez moi en l'âge de 75 ans pour trover quelque repos après tant et tant de peines par moy souffertes pendant le temps de 55 ans que j'ai porté les armes pour le service de mes maîtres, me voyant stropiat de presque tous mes membres *d'arquebusade, coups de pique et d'espée*, j'ai voulu employer le temps qui me reste à descrire les combats auxquels je me suis trové ».

(1) Brantôme, *Vie des grands capitaines*, éd. Lalanne, t. V, p. 45.
(2) *Œconomies royales*, éd. in-12, t. I, 290.

Sous Henri II, l'ordonnance de Blois (1550) — art. 19 — avait édicté que, à toutes les « montres (revues), qui se feront, il sera retenu sur la paie de chaque soldat et à proportion de sa solde, un sol par écu, somme qui sera consignée au mestre de camp et auditeur général, pour être convertie tant en un magasin d'armes qu'à un hôpital ambulatoire pour secourir les malades et blessés ». Ce n'est toutefois qu'au siège d'Amiens, en 1597, que nous rencontrons la première réalisation d'un hôpital ambulant de campagne, dressé dans le village de Longpré, situé sur une hauteur en arrière du camp. Les frais furent couverts par un prélèvement sur la solde des soldats prenant part au siège, la générosité des « princes, seigneurs, gentilshommes et autres présents à l'armée », par le versement de certaines amendes, par une subvention de « Messieurs du Conseil de Paris », enfin par le produit de quêtes et d'aumônes : le total des fonds atteignit 3945 écus. Les villes les plus proches reçurent des ordres de réquisition pour la fourniture des matelas, paillasses, draps, serviettes, etc. ; le service médical était assuré par trois maîtres chirurgiens, A. Regnault, J. Deshayes et Binet, assistés de 3 aides, et l'apothicaire, chargés de visiter chaque jour, à tour de rôle, l'hôpital et de fixer le régime des malades; pendant les deux mois que fonctionnèrent ces pavillons, août et septembre, 228 hospitalisés furent guéris ; la ville prise, le reste des malades et blessés fut, dès le lendemain de la capitulation, le 25 septembre, évacué sur l'hôpital d'Amiens (1), à pied, sur chariots ou par bateaux.

L'Hôtel-Dieu de Lyon reçut les vénériens des armées de Charles VIII revenant d'Italie en 1495 ; le Consulat protesta contre leur admission et, le 7 juillet 1496, il adressait au duc d'Orléans resté à Lyon, après le départ du roi, une requête pour le supplier

(1) M. Mayonade, *La maison des blessés de Longpré-les-Amiens* (1597), *premier hôpital d'armée en France, Arch. de méd. et pharmacie*, t. CL, 5 nov. 1934, d'après mss. Clérambault 359 (Bib. Nat.) — De Bonnault d'Houet, *La première ambulance sous Henri IV*, 1919.

de faire « vuyder les malades veyrolliers de l'hospital du Pont du Rosne, mesmement ceux qui sont guéris et bien esmondés et ceux qui entretiennent audit hospital femmes dissolues et vivant deshonnêtement, menaçans de chacun battre », ce qui nous renseigne sur la discipline de cette époque. En 1542, on dut ouvrir une salle spéciale « la diète », pour les vérolés et en 1578 ils ne sont plus admis à l'Hôtel-Dieu, mais au dehors et à ses frais, par le chirurgien Laurens Charles et ensuite, de 1579 à 1628, par sa veuve qui utilise les recettes de son mari. Charles recevait par traitement quatre écus d'or soleil.

Les admissions de militaires se poursuivent pendant toutes les guerres d'Italie. Au cours de la campagne de Piémont, en 1536, sous François I[er], l'Hôtel-Dieu reçut surtout des lansquenets, des Suisses, des Italiens, même des Albanais. Le suisse van Hermann, en 1536, apporte à la maison une épée bâtarde, un collet de cuir rouge, un bonnet rouge et 5 écus soleil; la même année, M. Barriquant octroie une épée, une haquebuste et 7 écus soleil. En 1537, des lansquenets, pour témoigner leur gratitude, font don au bureau de deux vaches qu'ils ont amenées de Tarentaise, et qui vont grossir le cheptel de l'Hôtel-Dieu (1).

Les soldats hors d'état de continuer leurs services étaient placés dans les couvents et les abbayes. Charles IX s'était réservé par l'ordonnance de 1538 le droit de choisir et déplacer ceux qui lui paraissaient dignes d'être ainsi entretenus, mais l'ordonnance de février 1585 laisse entendre que les abus sévissaient et que certains bénéficiaires s'étaient fait pourvoir de plusieurs places les unes après les autres « en divers abbayes et prieurés, les vendant et en faisant trafic et marchandises ».

Il y avait tant d'intrus qu'un édit du 4 mars 1578 avait prescrit aux baillis, sénéchaux, prévôts et tous officiers de justice du royaume de vérifier dans les monastères si tous les religieux lais [oblats] qui s'y

(1) *Hist. du Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, Lyon, 1924, p. 68.

trouvaient étaient bien de pauvres soldats estropiés. D'autre part, François de la Noue dans ses *Discours politiques et militaires* insiste sur les vexations dont ils étaient l'objet de la part des moines.

Il y eut un projet, qui n'aboutit pas, d'approprier l'ancien hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas abandonné, en le confiant au Grand Aumônier qui se chargerait de loger et nourrir « les pauvres gentilshommes et souledars navrés ».

Un commencement d'exécution eut lieu dans l'établissement de la *Charité Chrétienne* que l'apothicaire Nicolas Houel (1) avait fondé en 1576 sur un terrain dit les Vieux Fossés, entre les rues de Lourcine et de l'Arbalète, pour héberger les orphelins et les pauvres honteux, puis pour enseigner divers arts et métiers aux soldats estropiés. A sa mort, Henri IV affecta à l'entretien de la maison le « reliquat des comptes des aumôneries, hôpitaux, maladreries, confréries et les amendes provenant des malversations commises par les administrateurs d'icelles ». Les pensionnaires, d'après l'édit de 1604, étaient autorisés à porter sur leur manteau une croix de satin blanc bordée de bleu, avec un écusson comportant une fleur de lys de satin orangé avec la devise : *Pour avoir fidèlement servi.* Ils devaient, pour être admis, justifier de leurs titres devant une commission présidée par le connétable duc de Montmorency, chargé des cavaliers, tandis que le duc d'Epernon avait à vérifier les certificats des fantassins. L'archevêque de Sens, grand aumônier de France, devait diriger l'institution, assisté de tout un personnel juridique chargé de l'examen des contestations et de la procédure relative au paiement des pensions, mais les fonds firent vite défaut et bientôt tout fut abandonné.

Tous ces impotents, ces estropiés, nous les trouvons sur les routes, avec les gueux, ou aux abords des hôpitaux qui les rejettent, tels que nous les a décrits Callot dans ses *Misères de la guerre* (1633-1636),

(1) Guiffrey, *Nicolas Houel, Mém. Soc. Hist. de Paris*, t. XXV, 1898.

en butte aux vexations des paysans dont ils ont pillé jadis les fermes et qui prennent leur revanche (1).

Il faut attendre Richelieu et l'ordonnance de janvier 1629 pour trouver des essais d'organisation générale. On y lit, à l'art. 263, « que si, marchant par la campagne, il arrive que quelques soldats tombent malades en sorte qu'ils ne puissent suivre le drapeau, le capitaine ou celui qui conduira la compagnie pourra leur donner un passeport scellé du sceau du régiment portant prière aux maires et échevins de la prochaine ville de les recevoir en leur hospital, auquel les maires du lieu dont ils partiront seront obligés de les faire conduire, et les dits maires seront tenus de les recevoir et faire traiter et médicamenter soigneusement jusqu'à leur entrée en parfaite guérison dans leur dit hospital s'il y en a, sinon aux dépens de la ville ». De plus, chaque régiment devait posséder une infirmerie, dirigée dans l'idée du cardinal (2) « par un ecclésiastique zélé chargé de donner à la fois des soins temporels et spirituels, plutôt que de les confier à des maîtres des requêtes qui savent mieux plaindre la misère des soldats blessés qu'y apporter remède et les faire secourir ». Rappelons en terminant que le corps de santé militaire (3) et les hôpitaux réservés à l'armée ne furent créés que par l'édit de 1708.

(1) M. Rollet, *La pathologie dans les eaux-fortes de J. Callot*, Thèse méd., Paris 1928.

(2) *Lettres et papiers d'Etat*, t. IV, p. 717. Ce furent surtout des Jésuites et des Récollets.

(3) C. Sieur, *Hist. des tribulations du corps de santé militaire depuis 1709 jusqu'à nos jours*, *Bulletin Soc. Hist. Méd.* 1928, p. 92. — Delorme, introduction du *Traité de chirurgie militaire*. — *Dict.* de Dechambre, article ; Service de santé militaire.

LA DOULEUR DANS LES LIVRES HIPPOCRATIQUES

Par le Dr A. SOUQUES.

V. Affections des organes génitaux.

(*Suite*)

En face de l'infection généralisée, il convient de placer les multiples aspects de l'*infection localisée*, consécutive — souvent mais non toujours — à la puerpéralité. Ces aspects dépendent de l'atteinte, non seulement des organes génitaux, mais aussi des autres organes du pelvis: péritoine, tissu cellulaire, vessie, rectum etc. Pour les Hippocratiques, ces formes localisées sont d'ordinaire déterminées par les déviations et par les déplacements de l'utérus, par l'hydropisie et l'érysipèle de la matrice. « Si les matrices s'attachent, affirme le traité de la *Nature de la femme*, elles appuient, et, si vous touchez, vous trouverez une dureté au flanc. Une douleur se fait sentir au bas-ventre, aux flancs et aux lombes ; la douleur s'étend à la jambe qui ne peut être allongée. Souvent il se forme une suppuration qu'il faut traiter par des tentes ; et le flux emporte la malade, si vous ne cautérisez ou n'incisez. » Après avoir longuement exposé le traitement, l'auteur poursuit : « Quand la douleur a cessé, vous attirez la matrice vers la hanche saine, puis vous faites la fumigation avec l'urine saupoudrée de laurier, et appliquez le cyclamen. Cette maladie rend particulièrement la femme stérile ». Deux pages plus loin : « Si les matrices se portent vers la hanche, les règles manquent ; de la douleur gagne le bas-ventre et le flanc ». Quatre pages plus loin : « Si les matrices sont au milieu des

lombes, la douleur se fait sentir au bas-ventre, et, plus tard, aux jambes : quand la malade va à la selle les douleurs sont plus aiguës. Cette maladie rend la femme stérile et boiteuse ». Enfin, encore un peu plus loin : « Si la matrice s'incline à gauche, une douleur se fait sentir à la hanche, aux lombes et aux flancs ; la femme boite de cette jambe ».

Dans le traité des *Maladies des femmes, deuxième livre* (t. VIII, p. 303, 309, 311 et 313), on retrouve les mêmes idées, exposées en des termes analogues : « Si la matrice est en contact avec l'ischion et s'y appuie, il se forme une dureté au flanc; douleur dans le bas-ventre; la douleur gagne le flanc même, les lombes, les jambes ; il y a des distensions ; il se forme du pus ; la plaie qui en résulte a besoin de tentes, et la femme succombe à la diarrhée, à moins qu'on n'incise ou ne brûle ». A propos d'une autre obliquité latérale, le même auteur dit : « De la douleur se fait sentir au bas-ventre, elle gagne le flanc et est mordicante ». Un peu plus loin : « Partout où la matrice se porte, il se fixe des douleurs immenses. En contact avec la vessie, elle cause de la douleur, ne laisse pas passer l'urine (1). Si une prompte solution n'intervient pas, elle suppure avec le temps dans le même endroit où elle s'est desséchée. Cela se produit aussi aux flancs, aux aines et au-dessus du pubis. » Et encore : « Si la matrice se tourne vers le siège, les selles sont interceptées; des douleurs se font sentir aux lombes, au bas-ventre et à l'anus ». Et enfin : « Si la matrice se tourne à droite, il y a douleur au bas-ventre, aux lombes, aux flancs, la jambe droite devient pesante, engourdie et tremblante. Si la matrice s'incline vers la gauche, une douleur aiguë se

(1) *Contre la strangurie*, voici une pittoresque vaporisation t. VII, p. 399] : « Coupez la tête et le fond d'une courge, mettez dessous un réchaud à charbon, sur le feu jetez de la mynthe sèche pulvérisée ; la femme s'asseoira sur la courge et fera entrer très avant dans les parties génitales, le bout de la courge, afin que les parties reçoivent le plus possible de vapeur... La femme prendra à jeun, des boissons diurétiques. »

fait sentir aux lombes, aux flancs et à la jambe gauche, et la femme boite (1) ».

J'ai négligé à dessein les migrations imaginaires de la matrice vers le foie, le cœur, les côtes. Il s'agit là, en réalité, de complications à distance. L'extrait suivant me servira de témoignage : « Si les matrices se portent vers les côtes, il y a toux, douleur et comme une boule au côté ; la femme y souffre comme si elle y avait une plaie ; on dirait une péripneumonie ».

Parmi les déplacements de l'utérus, il en est un réel celui-là, qui mérite une mention spéciale : c'est le *prolapsus utérin*. « Si, dit le traité de la *Nature de la femme* (t. VII, p. 317), les matrices font procidence et sortent au dehors, de la chaleur se fait sentir aux parties génitales et au siège ; l'urine coule goutte à goutte et cause de la cuisson. Si les matrices tombent complètement hors des parties génitales, le tout pend comme un scrotum ; de la douleur se fait sentir au bas-ventre et aux flancs ». A son tour, l'auteur du *Deuxième livre des maladies des femmes* (t. VIII, p. 325) déclare que « parfois la matrice sort ainsi que le fondement ». Après avoir parlé, comme traitement, du repos sur un lit, élevé du côté des pieds, et de fumigation fétides dans les parties génitales et aromatiques vers les narines, il continue en ces termes : « On prend une grenade de la forme qui conviendra le mieux, on la perce par l'ombilic de part en part, on l'échauffe dans du vin tiède et on l'enfonce aussi avant que possible dans le vagin, puis on serre avec

(1) Dans le traité des *Lieux dans l'homme* (t. VI, p. 345 et s.), on lit sur ce même sujet : « Si la matrice, portée en avant, applique son orifice sur les lèvres, le flux appelé menstrues ne se produit pas. Ce flux retenu, détermine gonflement et souffrance. Si, descendante et déviée, elle s'applique à l'aine, des douleurs se font sentir. Si, se portant en haut, elle est déviée et interceptée, de cette façon aussi elle engendre une maladie. Quand la femme est malade de la sorte, il y a douleur aux hanches et à la tête. La matrice devenue emphysémateuse se gonfle, rien ne s'en écoule et elle se remplit ; étant remplie, elle touche les hanches. Quand la matrice, pleine de liquide et élargie, ne donne plus issue au flux, qu'elle touche les hanches, alors il survient des douleurs aux hanches et aux aines ; des espèces de boules courent dans le ventre, et la femme a mal à la tête, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. »

une écharpe large qui la reprend en dessous afin qu'elle ne glisse pas ». Cette grenade perforée n'est-elle pas l'ancêtre du pessaire moderne ? De son côté, l'auteur de la *Nature de la femme* recommande, dans l'espèce, les applications froides aux parties génitales, et écrit : « On nettoie ce qui est sorti et, lavant avec du vin noir où a bouilli une grenade, on fait rentrer. Ensuite, mêlant du miel et de la résine, on injecte. La femme sera couchée sur le dos, les pieds élevés et les jambes étendues. Puis, appliquant des éponges, on les fixera à un bandage des lombes. Si les matrices ne rentrent pas par ces moyens, raclez-en l'extrémité, lavez-les, oignez-les; puis, attachant la femme à une échelle, faites la succussion la tête en bas, et repoussez les matrices avec la main. Le lendemain, la femme étant couchée, les jambes croisées, appliquer une grande ventouse sur la hanche. Laisser la femme couchée pendant quarante jours ». Il est douteux que cette succussion brutale ait pu donner un résultat durable.

C'est, ai-je dit incidemment, aux déviations et aux déplacements de l'utérus — quand ce n'est pas à une fermeture squirrheuse du col ou à une « hydropisie » de la matrice — que les Hippocratiques attribuent l'*aménorrhée*. Au traité de la *Nature de la femme* (t. VII, p. 387), il est dit : « Si les matrices ont une entorse, les règles ne paraissent pas, de la douleur est ressentie au bas-ventre, aux lombes et aux flancs. » Au même traité, p. 313 : « Si une hydropisie se forme dans les matrices, les menstrues sont moindres et plus mauvaises, puis cessent tout à coup ; le ventre se gonfle. La femme est au reste souffrante et s'imagine être grosse. A mesure que le mal se prolonge, la douleur s'empare du bas-ventre, des flancs et des lombes. Cette maladie vient surtout à la suite d'un avortement ; elle provient aussi d'autres causes. » Et plus loin, p. 321 : « Si l'orifice des matrices se replie, les règles ne viennent pas ; et, si elles viennent, elles sont peu abondantes et mauvaises. Dans le coït, la femme souffre. De la douleur occupe le bas-ventre

et les lombes. Les femmes deviennent particulièrement infécondes après cette maladie. » A la p. 339 : « Quand les règles sont supprimées, la douleur tient le bas-ventre ; il semble à la femme qu'elle a un poids ; elle souffre dans les lombes et les flancs. La douleur se porte aussi à la tête et au cou (1). »

Dans le *Premier livre des maladies des femmes* (t. VIII, p. 15 et s.), la suppression des menstrues est étudiée chez les femmes qui n'ont pas eu d'enfants et chez celles qui en ont eu. Les accidents sont à peu près les mêmes dans les deux cas. L'auteur accuse, lui aussi, tantôt l'étroitesse, tantôt la déviation de l'utérus. « Au bout de trois mois de suppression, déclare-t-il, surviennent de la fièvre, des frissons, des douleurs lombaires. Aux époques suivantes, si les règles n'apparaissent pas, les souffrances s'exaspèrent et le palper est douloureux, surtout à l'hypogastre. Au sixième mois, le mal est devenu incurable. Alors de nouveaux troubles : vomissements, douleurs du rachis et du dos tout entier,

(1) La *céphalalgie* est très souvent signalée dans les affections des organes génitaux. Le *Septième livre des épidémies* dit (t. V, p. 267) : « Les femmes chez qui, à la suite d'avortement et de gonflement à la matrice, il survient de la pesanteur de tête, la douleur se fait sentir surtout au sinciput, ainsi que les douleurs qui ont l'utérus pour point de départ. » Et l'auteur conseille le castoréum. « Le castoréum, dit-il fait cesser la céphalalgie provenant de la matrice. » Contre les douleurs du ventre et des hanches, il ordonne ceci : « Du vin noir qui sort de l'état de moût, ou un tiers d'aromates avec deux parties de farine qu'on fait cuire dans du vin blanc odorant ; on verse cette préparation sur un linge, on l'y étend et on l'applique en cataplasme sur la partie du ventre où sont les souffrances ».

A propos d'aménorrhée, je citerai ici, à titre de curiosité, deux cas de *virilisme surrénal* consécutif à la suppression des règles. « A Abdère, est-il dit dans le *Cinquième livre des épidémies* (t. V, p. 357), Phaëthuse avait eu des enfants auparavant ; mais, son mari s'étant enfui, les règles se supprimèrent pendant longtemps ; à la suite, douleurs et rougeurs aux articulations ; cela étant ainsi, *le corps prit l'apparence virile* ; *cette femme devint velue partout ; il lui poussa de la barbe ; la voix contracta de la rudesse* ; et, malgré tout ce que nous pûmes faire pour rappeler les règles, elles ne vinrent pas ; cette femme mourut au bout d'un temps qui ne fut pas très long. Il en arriva autant à Nanno, femme de Gorgippe, à Thasos ; d'après les médecins que je rencontrai, la seule espérance de voir reparaître les attributs de la femme, était dans le retour des règles ; mais, chez elle aussi, malgré tout ce qu'on fit, elles ne purent venir, cette femme ne tarda pas à succomber ».

s'ajoutant aux précédentes ; le ventre se gonfle, de l'œdème survient aux membres inférieurs et la mort peut en résulter. D'autres fois, les règles, ayant manqué pendant deux ou trois mois, deviennent purulentes avec le temps, d'où « douleurs intenses et battements dans l'hypogastre, impossibilité de supporter le palper », écoulement de pus et de sang par les parties génitales. « Si les menstrues devenues purulentes ne s'échappent pas par ces parties, il arrivera qu'elles feront éruption au-dessus de l'aine, dans le flanc, et par là sortiront des matières purulentes et fétides. » Dans d'autres cas, il se forme au-dessus de l'aine une espèce de tumeur communiquant avec les voies génitales ; si les règles sortent par ces voies, le gonflement du flanc s'affaisse. « Mais, si l'orifice ne se tourne pas vers les parties génitales, la suppuration se forme vers le flanc, et les règles se font là. » Il me semble que certaines de ces considérations peuvent se rapporter à la *pyo-salpingite* et d'autres à des *abcès de la région iliaque*. Dans quelques cas, les règles viennent, mais pourtant moins abondantes qu'il ne faut. A la longue, les souffrances augmenteront, il surviendra « de la fièvre, des frisonnements, de la cardialgie, des vomissements, de la douleur par intervalles dans le corps, autant aux lombes, aux rachis, aux aines et aux articulations. La patiente n'a pas ces douleurs à la fois, mais tantôt l'une et tantôt l'autre, suivant que se jette le sang qui a été sécrété et ne peut rester dans la matrice. Là où il se fixe, on voit survenir parfois de la tuméfaction, un spasme violent des articulations ou quelques uns des symptômes susdits. Traitée convenablement, cette maladie guérit; sinon, ayant duré sept mois ou même plus, elle causerait la mort, ou une claudication ou quelque impotence des parties. »

De son côté, l'auteur de la *Nature de la femme* (t. VII, p. 327) écrit : « Si les matrices s'enflamment, les règles ne viennent pas du tout, ou viennent peu et mauvaises ; vomissements. La douleur tient le ventre et les lombes. Le ventre est tantôt dur, tantôt

mou ; il se météorise, devient gros et on dirait une grossesse. Quand les dix mois sont passés, le ventre s'emplit d'eau et le nombril devient saillant. A ce moment se montrent les menstrues, peu et mauvaises. La femme maigrit des clavicules et du cou, les pieds enflent. » N'y a-t-il pas là des signes de *péritonite avec ascite*, consécutivement à une métrite ?

Après l'aménorrhée, je mentionnerai les *métrorrhagies* et citerai ce passage du *Deuxième livre des maladies des femmes* (t. VIII, p. 235) : « L'écoulement rouge vient à la suite de la fièvre et surtout de l'avortement ; il vient aussi à la suite de la suppression des règles quand, retenues, elles font une éruption soudaine ; il vient aussi à la suite d'accouchements. Douleur aux clavicules et aux tendons, engourdissement du corps, refroidissement des membres inférieurs, perte de la parole, sueur profuse. A cela s'ajoutent cardialgie, spasmes ; aux aines se font sentir des douleurs aiguës et fortes, allant comme des tranchées d'accouchement ; parfois encore il y a strangurie, convulsions des clavicules jusqu'aux mâchoires et à la langue, et en arrière dans les tendons du rachis ; de la sorte les femmes succombent. » Quelques pages plus loin : « Hémorrhagie abondante, douleur aux lombes, aux flancs et au bas-ventre ; la malade souffre si on la touche, elle a le corps rigide, frisson, fièvre aiguë, douleurs par tout le corps, excepté aux omoplates et aux épaules. » Sous le nom de *matrices béantes*, l'auteur de la *Nature de la femme* (t. VII, p. 331) décrit des métrorrhagies accompagnées de « fièvre, frisson, douleur au bas-ventre et aux lombes », constituant, déclare-t-il, une maladie dangereuse. Plus loin, il parle encore de matrices plus béantes que d'habitude. de règles abondantes et prolongées, « avec fièvre, douleur au bas-ventre, aux flancs et aux lombes ». La femme, conclut-il, éprouve cela si le fœtus est mort, et aussi après l'accouchement, et encore d'autre façon.

Je dois signaler certains aspects des menstrues. « Quand il y a *leucorrhée*, est-il dit au même livre

(t. VII, p. 333), le flux est comme de l'urine d'âne ; la douleur tient le bas-ventre, les lombes et les flancs. » Dans le traité des *Maladies des femmes* (t. VIII, p. 39 et suiv.), il est parlé de *menstrues bilieuses* qui deviennent, avec le temps, moins abondantes, et s'accompagnent de fièvre aiguë, de frissons, de cardialgie. Si ces femmes ne sont pas traitées, les souffrances s'aggravent ; « de la douleur surviendra tantôt à la région sous-ombilicale, tantôt aux aines, tantôt aux lombes et aux hanches, tantôt au cou. La malade se décourage, et devient en proie à la crainte. Quand la matrice s'enflamme, par le fait des *ulcérations*, des matières abondantes, fétides, purulentes sont fournies par la matrice même, semblables au liquide provenant des chairs : toutes les souffrances susdites s'exaspèrent et la mort en résulte. » D'autres fois les *menstrues* sont *pituiteuses*, c'est-à-dire que « les règles paraissent membraneuses, de couleur blanchâtre, et des toiles d'araignée y paraissent étendues. A la longue, la femme souffre, les souffrances s'aggravent à l'époque des règles et s'améliorent dans l'intervalle. Ce flux amène des ulcérations à la matrice. Mêmes accidents que dans le cas précédent, mais elle souffre moins. Les ulcères ne sont ni d'aussi mauvaise apparence, ni aussi graves, ni aussi fétides. » Plus loin, l'auteur affirme que ces ulcérations sont fréquentes après l'accouchement, qu'il en survient ayant l'aspect d'aphtes et de champignons, et, à ce propos il cite le cas d'une de ses malades, nommée Phrontie.

Au *Deuxième livre des maladies des femmes* (t. VIII, p. 127), il est écrit : « Si la matrice s'ulcère, du sang et du pus s'écoulent, odeur forte ; douleur aiguë aux lombes, aux aines, au bas-ventre. Cette douleur monte par les flancs, jusqu'aux côtes, aux omoplates ; parfois elle gagne les clavicules ; elle est mordicante ; céphalalgie intense, délire. Avec le temps la femme enfle toute entière et elle est faible, fièvre, refroidissement. Les jambes surtout sont enflées. » Quatre pages plus loin, l'auteur revient sur

ces ulcérations de l'utérus accompagnées d'écoulement sanguin, purulent, ichoreux : « Au toucher, le ventre est douloureux comme une plaie, douleur aiguë et continuelle aux parties génitales, au pubis, au bas-ventre, aux flancs, aux lombes. » Les ulcérations peuvent s'accompagner, est-il dit au t. VIII, p. 249, tantôt d'un écoulement roux-abondant et « fétide comme un œuf gâté », tantôt d'un écoulement blafard et visqueux, avec hypogastre dur, gonflé, sensible à la pression, avec fièvre, douleur au pubis, aux parties génitales, au bas-ventre et aux lombes.

Pourrait-on, dans certains de ces cas, soupçonner l'existence d'un *cancer utérin* ? « Quand la matrice devient dure, est-il dit au traité des *Maladies des femmes* (t. VIII, p. 337), et fait saillie dans les parties génitales, quand les aines se durcissent, tout à de la tendance à dégénérer en cancer. » Pareillement, il est dit, dans la *Nature de la femme* (t. VII, p. 349), que, quand les matrices deviennent dures et font saillie dans les voies génitales, « le cancer commence à se former. » Dans ces deux traités (t. VII, p. 349, 379, 383, et t. VIII, p 331), on revient à diverses reprises sur le *squirrhe* de la matrice, avec col dur comme une pierre ou comme une figue sauvage, avec orifice plus ou moins fermé. Il est clair que les mots de squirrhe et de cancer n'avaient pas à l'époque hippocratique, le sens qu'ils ont aujourd'hui, et qu'il devait s'agir souvent de métrites chroniques. Comme traitement, on préconisait : lavages à l'eau chaude, bains de siège chauds, fomentations locales, fumigations aromatiques, pessaires de laine trempés dans un parfum agréable. Si, à la suite de ce traitement, l'orifice utérin devenait souple, on y introduisait des tentes de lin écru, de plus en plus grosses, la plus grosse, de la grosseur du petit doigt et longue de cinq doigts. D'autres fois, on plaçait une sonde dans l'orifice de la matrice, qu'on élargissait, et on injectait « ce qui mondifie. »

Voici un cas énigmatique de *corps étranger du*

vagin et de vaginisme. « A Larisse, lit-on au *Cinquième livre des épidémies* (t. V, p. 225), une domestique de Dyséris, étant jeune, souffrait continuellement dans le coït ; en toute autre circonstance, elle n'éprouvait aucune douleur... Elle ne devint jamais enceinte. Parvenue à l'âge de soixante ans, elle souffrit, un jour, comme de fortes douleurs d'accouchement ; prise d'une douleur plus forte que toutes les précédentes, elle se leva, sentit avec la main quelque chose de raboteux à l'orifice de la matrice. Puis, comme déjà elle tombait en faiblesse, une autre femme introduisit la main, fit sortir par pression une pierre telle que le bouton du fuseau, et raboteuse ; la malade se trouva guérie aussitôt et demeura telle. »

En somme les affections des organes génitaux de la femme occupent dans le *Corpus* une place très étendue. Cela tient-il à l'importance du sujet ? Peut-être aussi cela tient-il à la fréquence et à la gravité de ces affections, que l'ignorance de l'asepsie explique suffisamment.

Au point de vue étiologique, l'accouchement et l'avortement occupent le premier rang. On ignorait, cela va sans dire, la cause réelle, à savoir les infections microbiennes (streptocoque, gonocoque, etc.). On accusait les déviations, les déplacements, l'hydropisie, la béance etc. de la matrice, qui jouent en réalité un rôle imaginaire ou insignifiant, et derrière lesquelles se cachait l'infection microbienne.

Un gynécologue moderne reconnaîtrait aisément, je crois, dans les descriptions hippocratiques, la plupart des maladies actuelles de la femme, non seulement les infections généralisées, mais encore les infections localisées : *vaginites*, *métrites*, *salpingites*, *abcès périutérins, péritonites pelviennes*, etc. Toujours est-il que la douleur y est parfaitement décrite, avec ses caractères, avec son siège au niveau des parties génitales, du bas-ventre, du pubis, des flancs, des aines, des lombes, sans parler du retentissement sur l'urèthre, la vessie et le rectum : dans toutes les descriptions, ces mots reviennent sans cesse, comme un refrain.

Le chapitre le plus développé et le plus curieux est, sans conteste, celui du traitement : injections chaudes, bains de siège chauds, fomentations locales, fumigations originales, pessaires aromatiques, dilatation du col, injections etc. Les formules, notamment celles des pessaires, foisonnent. Je dois rappeler ici que le pessaire hippocratique n'avait rien de commun avec le nôtre : il consistait en un sachet de laine ou de linge, dans lequel on mettait les médicaments, et qu'on introduisait dans le vagin. Voici une formule de pessaire (t. VII, p. 377) : « Prenez un peu de cyclamen, liez, mettez dans un linge, mouillez avec du miel, et appliquez à l'orifice des matrices. Raclez du cyprès, mouillez avec de l'eau et appliquez semblablement. » Et voici une formule d'injection contre les ulcérations de la matrice (t. VIII, p. 127) : « Faites l'injection utérine avec la préparation à la lie, puis, après un intervalle de trois jours, avec la préparation au beurre, et, si durant ces opérations la matrice guérit, avec la préparation à l'écorce de grenade. Sur les ulcérations on fera des onctions avec fleur d'argent, noix de galle, myrrhe, etc. » Les médecins hippocratiques, très préoccupés de l'aménorrhée, prescrivent des emménagogues nombreux et variés : la cantharide en boissons et en pessaires, le pessaire à la bile de bœuf, à la myrrhe, à l'alun, au galbanum etc., les fumigations à la bouse de vache. Pour porter remède à la suppression des règles, qui entraîne la stérilité, ils donnent volontiers aussi ce conseil : la femme dormira avec son mari.

VIII **Affections articulaires et osseuses.**

Au cours des maladies toxi-infectieuses, on voit souvent survenir des accidents aigus ou chroniques au niveau des articulations, sous les formes d'arthralgie, d'arthrite simple, d'arthrite suppurée, d'hydarthrose. Nous distinguons aujourd'hui ces accidents en monoarthrites et en polyarthrites, et, depuis Bouillaud, réservons le nom de *pseudo-rhumatismes*

à certaines oligo-arthrites que nous séparons ainsi du rhumatisme articulaire aigu. Les Hippocratiques confondent, sous le nom d'*arthritis*, ces monoarthrites et ces polyarthrites

Ils en signalent l'existence au cours de plusieurs affections fébriles. Hippocrate dit dans le *Pronostic* (t. II, p. 161) : « Les dépôts (douleurs et gonflements) aux membres inférieurs dans les *péripneumonies* intenses et dangereuses sont très utiles quand l'expectoration, de rouillée, devient purulente. Si, au contraire, l'expectoration ne procède pas convenablement, il est à craindre que l'articulation où s'est fait le dépôt ne demeure impotente ou ne cause beaucoup d'embarras au médecin. La disparition ou la rétrocession des dépôts, sans que l'expectoration procède ou que la fièvre cesse, constituent un accident formidable, car le malade est en danger de tomber dans le délire et de succomber. » Deux pages plus haut, il avait déjà dit : « Quand, après les affections péripneumoniques, il se forme, vers les oreilles, des dépôts qui suppurent, ou, dans les parties inférieures, des dépôts qui se terminent par une fistule, le malade guérit. » Il y a dans la première de ces citations trois remarques intéressantes : l'utilité des métastases, la crainte d'une impotence articulaire définitive, la rétrocession (des dépôts) préludant à des troubles cérébraux graves (1).

Dans le même ordre d'idées, Hippocrate dira, vingt pages plus loin : « Les fièvres qui se prolongent sans que l'état devienne grave, et sans que la douleur persiste par l'effet d'une inflammation de toute autre cause évidente, déterminent la formation

(1) L'auteur de l'*Appendice au régime dans les maladies aiguës* (t. II, p. 397), à propos du causus, paraphrase en ces termes la pensée d'Hippocrate : « Une solution sans aucun de ces phénomènes (sueurs critiques, urine blanche, annonce ou une récidive, ou une douleur des hanches, ou une douleur dans les membres inférieurs. » Un peu plus loin, il ajoute : « Dans des fièvres, il se forme parfois, aux jambes, des tumeurs qui se prolongent et n'arrivent pas à maturation, l'état fébrile persistant. Les tumeurs s'étant éteintes, le malade éprouve des convulsions et du délire. »

de dépôts avec gonflement et douleur dans quelqu'une des articulations, et surtout des articulations inférieures. De pareils dépôts surviennent plus volontiers, et dans un temps plus bref, chez les sujets au dessous de trente ans, et dès le commencement ; il faut en soupçonner la formation si la fièvre, sans relâchement, dépasse vingt jours ; chez les personnes plus âgées, ils surviennent moins souvent et à une époque plus avancée de la fièvre. Si la fièvre est continue, le dépôt sera tel qu'il vient d'être dit ; mais, si elle a des intermissions et si elle reprend d'une manière irrégulière, le dépôt sera une fièvre quarte. » Ces derniers mots, un peu sybillins, font cependant penser au *paludisme*. Est-ce aussi au paludisme qu'il faut songer dans le cas d'Héropythos, atteint de *causus*, avec troubles psychiques ? « Vers le soixantième jour, déclare Hippocrate au *Troisième livre des épidémies* (t. III, p. 119) ; le malade fut pris d'une violente douleur dans la hanche droite, douleur qui ne tarda pas à gagner toutes les parties inférieures, toutes les souffrances de la hanche s'aggravant. Vers le quatre-vingtième jour, la solution de la maladie fut complète ». Ne faut-il pas plutôt penser à la forme ataxo-adynamique d'une *dothiénentérie* prolongée ?

Au traité des *Aphorismes* (t. IV, p. 519), les sentences 44 et 45 de la quatrième section sont ainsi formulées : « Chez les malades affectés de longues fièvres, des tumeurs ou des douleurs surviennent dans les articulations. Ceux chez qui, à la suite de fièvres, il survient des douleurs ou des tumeurs dans les articulations, prennent trop d'aliments. » J'ai déjà dit, qu'à propos de la seconde de ces sentences, Galien avait fait remarquer que les médecins hippocratiques faisaient trop manger les fébricitants. La chose est possible, mais ce n'est pas la suralimentation qui déterminait les arthrites.

Dans le traité des *Affections internes* (t. VII, p. 267), il est écrit : « Autre *typhus* : celui-ci vient de cette façon : quand la bile corrompue se mêle au sang dans

les veines et dans les articulations, et qu'elle s'y arrête, il se forme, aux articulations surtout, du gonflement qui s'y fixe, et des douleurs aiguës se font sentir. La plupart sont estropiés par cette maladie, quand la bile, interceptée dans les articulations, s'y durcit. La douleur prend par intermittences, tous les trois ou quatre jours. Les choses étant ainsi, voici le traitement : quand la douleur se fait sentir, on fait des applications chaudes, après avoir oint avec de l'huile. Les douleurs se relâchant, on fait prendre un bain de vapeur général et on administre l'hellébore. » Comme régime, petit-lait de chèvre, lentilles, bettes grasses saupoudrées de farine, poulet, pigeon, tourterelle, mouton, cochon gras, etc. « Le patient prendra de l'hellébore tous les quatre jours. Si quelqu'une des articulations demeure obstinément gonflée, appliquez une ventouse et tirez du sang, en piquant avec une aiguille triangulaire les genoux, si la tuméfaction est au genou, mais vous ne piquerez aucune autre articulation. En cas de guérison il se tiendra en garde contre le froid et la chaleur, et ne se gorgera pas d'aliments, car la récidive est à craindre. Cette maladie ainsi traitée guérit en six mois, mais elle est difficile et chez la plupart elle entraîne la mort. »

A côté de ces causes d'arthropathie : péripneumonie, causus, paludisme, typhus (?), je placerai l'*infection puerpérale.* « Dans l'île de Thasos, déclare Hippocrate au *Troisième livre des épidémies* (t. III, p. 109), la femme qui demeurait auprès de l'eau froide, fut prise, trois jours après l'accouchement, d'une fièvre aiguë. Après le frisson, hallucination, délire. Le vingt-septième jour, la hanche droite ne tarda pas à être le siège d'une douleur violente. Le quarantième jour, la douleur s'allégea ; plus tard, convulsion de la joue droite, coma, délire ; elle mourut le quatre-vingtième jour. » J'ai, dans le chapitre précédent cité plusieurs faits analogues.

Ce sont surtout les grosses articulations des membres inférieurs qui sont frappées. Mais celles des

membres supérieurs n'en sont pas à l'abri : « Orisantides, est-il dit au *Troisième livre des épidémies* (t. V, p. 435), avait une douleur de l'épaule, survenue à la suite d'un dépôt. » Il fut traité de cette originale façon : « Baigner le corps et l'épaule dans la mer aussi longtemps que possible pendant trois jours ; boire un vin blanc léger en étant couché dans la mer, et uriner dans la mer. »

C'est la hanche qui est le plus souvent atteinte. Il est vrai que le *mal de hanche* des médecins hippocratiques comprend non seulement les arthrites consécutive aux fièvres, mais aussi les arthrites en quelque sorte primitives des hanches et même la sciatique. Cette dernière ne sera séparée de l'arthrite coxo-fémorale qu'au dix-huitième siècle par Cotugno. Il y a, effectivement, dans la Collection, des cas qui, comme je l'ai montré ailleurs, ressortissent à la sciatique. Je me demande s'il ne s'agit pas de sciatique, dans le passage suivant tiré des *Affections internes* (t. VII, p. 211) : « Si l'affection est à droite, il y a douleur dans la cavité de la hanche ; plus le temps dure et le mal se prolonge, plus la douleur devient aiguë ; et elle descend plus bas, gagnant la malléole externe et l'entre-deux du gros-orteil. »

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

J. Torlais, *Un médecin rochelais au XVII*[e] *s., précurseur de l'eugénisme, Nicolas Venette*, Journal de médecine de Bordeaux, n[os] 47-48, 23-30 nov, 1940, p. 610-623. — D'une famille rochelaise, Nicolas Venette étudia la médecine à Bordeaux, puis à Paris sous Guy Patin, voyagea en Italie et en Portugal, puis s'établit à La Rochelle. La façade — bien doctorale — de son logis, s'ornait des bustes d'Avicenne, Hippocrate, Galien, Mésué, Gordon et Fernel et de sentences tirées des Livres saints. A l'exemple de ces maîtres illustres, notre homme entreprit d'instruire ses contemporains. D'abord du haut de la chaire : professeur et médecin du Roy, il enseignait l'anatomie et la pharmacie aux apprentis chirurgiens du lieu. Puis par la plume. Il donna un *Traité du scorbut* (1671) ; des *Observations sur les eaux minérales de la Rouillasse en Saintonge ;* un *Traité de la taille des arbres*, et enfin (sous le pseudonyme de Salocini, Vénitien) *la Génération de l'homme* ou *tableau de l'amour conjugal* (Amsterdam, 1686), plusieurs fois réédité, et dans lequel il s'avère précurseur de l'eugénisme. Son *Traité des pierres qui s'engendrent dans les terres et dans les animaux, où l'on parle exactement des causes qui les forment dans les hommes* ne fut imprimé qu'après sa mort (Amsterdam, 1701). P. Delaunay.

Mathiot, Duvernoy, *Lettres inédites de Charles Laurillard à Georges Louis Duvernoy*, Mém. Soc. d'émulation de Montbéliard, LV, 1940, p. 3-48. — Une lettre de Laurillard (3 déc. 1822) apprécie en ces termes les intentions du gouvernement à l'égard des Carabins, trop turbulents, de la Faculté de Paris, surtout après le mémorable « chahut » dont avait pâti, le 18 novembre précédent, l'abbé Nicolle, vice-recteur : « Le gouvernement était effrayé depuis longtemps de voir une réunion de jeunes gens instruits, sans préjugés, dans la capitale. Il cherchait une occasion pour les en faire sortir, et il a saisi avec avidité le prétexte de l'insubordination des quelques mauvais sujets excités peut-être par une influence étrangère, pour détruire cette célèbre école de médecine... Les députés de droite ont à chaque séance, depuis 3 ou 4 ans, émis le vœu que l'Ecole soit transférée dans une autre ville ; aujourd'hui qu'ils gouvernent, ils ont envie de mettre à exécution leur projet ou plutôt leurs espérances d'alors. D'après cela vous pensez bien si nos présomptions sont justes que l'on ne se pressera pas de reformer une nouvelle faculté. Si l'on n'ose pas, par crainte d'être taxé de vandalisme, enlever à Paris son Ecole de médecine, on laissera écouler quelques mois, peut-être quelques années, avant de la rétablir ; de cette manière tous les élèves actuels ou auront abandonné l'étude de la médecine, ou bien s'en seront allés à Strasbourg ou à Montpellier ;

ainsi l'administration sera débarrassée de la crainte puérile de quelques centaines de jeunes gens de plus dans la capitale, crainte qui n'est pas à mettre en balance avec le tort que fera dans tout le quartier Saint-Jacques l'absence des étudiants ; en effet, c'était le commerce de cette partie de Paris... et l'ordonnance qui a supprimé l'Ecole a ôté le pain peut-être à plus de 500 familles. » Inutile d'ajouter que le gouvernement de la Restauration, sans cesse menacé par les conspirations de sociétés secrètes auxquelles s'affiliaient de nombreux étudiants, avait quelque droit de renvoyer ces derniers à l'étude de la clinique et de l'anatomie. P. DELAUNAY.

E. SERGENT, *Laennec*, Progrès médical, nos 11-12, 15 mars 1941, p. 169-177. — L'auteur expose les idées directrices de Laennec sur la clinique, art scientifique fondé sur l'observation répétée, aidée par la culture générale, et non point sur les théories, qui ne « servent qu'à rallier les faits », qu'on doit « abandonner dès qu'un fait leur résiste ». Il y faut ajouter le respect des traditions ; la vérification anatomique ; le perfectionnement des moyens d'exploration *in vivo*.

CADET DE GASSICOURT, *En marge de « Madame Bovary », Les officiers de santé*, *ibid.*, p. 203-205. — Etude brève sur l'officiat de santé, improvisé par la Révolution pour le service du tribunal révolutionnaire et des prisons, confirmé par la loi du 14 frim. an III pour les hôpitaux militaires et maritimes ; titre de deuxième zone maintenu par la loi du 19 vent. an XI, avec une scolarité préliminaire simplifiée (6 ans de stage auprès d'un docteur, ou 5 ans dans les hospices) ; conféré par un jury départemental, et doté de prérogatives restreintes. Un décret du 22 août 1854 modifie les programmes, épreuves, et la composition du jury (professeurs d'École et de Faculté) avec limitation de l'exercice au département spécifié par le candidat. L'officiat de santé fut supprimé par la loi de 1892. Vers 1880, on comptait encore 154 de ces praticiens dans la capitale. En 1938, en subsistent 54. P. DELAUNAY.

M. GENTY, *Petite histoire des membres libres de l'Académie de médecine*, Progrès médical, 18 janv. - 26 avril 1941, nos 3-18. — L'Académie de médecine ayant été créée en 1820, une ordonnance royale du 27 décembre 1820 la pourvut de 10 associés libres au choix du Pouvoir. Ce furent des chimistes : Berthollet, Chaptal, Gay Lussac, Thénard; des naturalistes : Cuvier, Louiche-Desfontaines, Geoffroy Saint-Hilaire, Lacépède, Ramond de Carbonnières, et un philanthrope, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Le 16 avril 1823, deuxième fournée, choisie « sur liste » par le Roi : Arago, Blainville, Bosc, le géologue Al. Brongniart ; les chimistes Chevreul, Darcet, Dulong ; le mathématicien Fourier ; des administrateurs : les barons Capelle et Hély d'Oissel, le conseiller d'Etat de Gérando, le comte Chabrol de Volvic, et

Delessert, par ailleurs botaniste distingué, comme La Billardière, également désigné, le voyageur Pouqueville et l'horticulteur Thouin, du Muséum. On s'étonne de découvrir au surplus sur cette liste un homme politique, Corbière, un membre de l'Académie des Inscriptions, Jomard, la bête noire de P.-L. Courier ; un bureaucrate : Lafon de Ladébat, et un sinologue en la personne de Rémusat ! A partir de 1825, l'Académie devint maîtresse de ses choix. Le premier élu (1825) fut un ingénieur des mines, Héricart de Thury, suivi de loin en 1853, par le Dr Conneau, médeciu de l'Empereur, qui recueillit avec la place d'associé libre l'équivalent péjoratif de la présidence de l'Académie, jadis conférée au Premier médecin du Roi ! Cette liste intéressante continue jusqu'à nos jours, tout en s'en tenant aux défunts. Nous y retrouvons deux des membres fondateurs et habitués des premières séances de la Société française d'histoire de la médecine : Paul Richer, et le vénéré professeur Hamy. P. DELAUNAY.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

STUART (W.-J.). — The Harveian festival 1936. — Harvey and integration. Thc immortal memory of William Harvey. *Edinburgh med. Journ.*, n. sér. t. 43, n° 7, juill. 1936, p. 438.

TRICOT-ROYER. — Le X° Congrès international d'histoire de la médecine (Madrid, septembre 1935). Compte rendu. *Æsculape* (Paris), a. 26, n° 6, juin 1936, p. 145; fig.

VELASQUEZ URIARTE (J.). — Algunos apuntes para la historia de la ginecologia en Mexico. *Rev. mexicana de cirugia*, tr. a. 4, n° 3, mars 1936, p. 159.

VILDBOLZ (H.). — Pr Dr J. Jadassohn (1863-1936). *Schweiz. med. Wochenschr.*, a. 66, n° 25, 20 juin 1936, p. 594.

VILLARET (M.) y Lemaire (R.). — El dia de un medico de balneario en los comienzos del siglo XVIII. El baron Chomel, en Vichy. *El siglo med.* (Madrid), t. 97, n° 4297, 18 avril 1936, p. 403.

WATSON (E.-M.). — Medical lore in Shakespeare. *Ann. of med. hist.*, v. 8, n° 3, mai 1936, p. 249.

WORMS (G.). — Léon Reverchon (1879-1936). *Ann. d'oto-laryngol.* (Paris), n° 4, avril 1936, p. 345; ptr.

Le Secrétaire général : Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.



PROCÈS-VERBAUX

SECTION PARISIENNE

Séance du 5 *juillet* 1941.

Présidence de M. le Dr OLIVIER.

Présents : MM. Bandelac de Pariente, Barbillion, Fosseyeux, Gallois, Laignel-Lavastine, Lemay, Molinéry, Mousson-Lanauze.

Excusés : MM. Delaunay, Neveu.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Dr Souques, actuellement à Marvejols, et qui, en raison de son état de santé, renonce à la présidence pour laquelle il était désigné en 1942.

Ouvrages présentés. — G. Barraud, *La puériculture éternelle*, par le Dr Olivier;

Jane Govaert Régis, *Un médecin au service de l'histoire, A. Cabanès*, thèse, Paris, 1941, par le Pr Laignel-Lavastine.

L. Heller, *Des rapports entre l'ordre des médecins et l'Etat*, thèse, Paris, 1941, par le même.

Communications. — 1° Le Dr Lemay évoque quelques héros oubliés de la peste de 1720, d'après les documents de sa collection, d'autant plus précieux que les archives relatives à cet événement viennent d'être détruites dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Marseille. Ce sont le marquis de Pilles, gouverneur

de Marseille, qui, dans diverses lettres à l'intendant de Provence Lebret, montre qu'il n'a cessé de lutter pour enrayer la contagion et maintenir l'ordre ; le Dr A. Emeric, resté à l'infirmerie des Minimes d'Aix, au milieu de la fuite éperdue de la population, et qui en fut une des premières victimes ; les médecins Chicoyneau, et Verny, de Montpellier, qui s'efforcèrent de conjurer la panique ; le chirurgien Jean Soulier, auquel sa belle conduite valut le titre de Soulier de Choisy, avec armoiries. Cette étude provoque des remarques de MM. Olivier, Laignel-Lavastine, Fosseyeux, Mousson-Lanauze, lequel rappelle que dans les œuvres posthumes de Marmontel, publiées en 1805 figure un récit de ces tristes événements.

2° Le Dr Molinéry, poursuivant ses travaux sur l'histoire des stations thermales, sous le titre : *Les vieux chemins de la Fontaine de Jouvence,* nous conduit, d'après les renseignements puisés dans la collection du *Magasin pittoresque,* aux bains d'Ussat il y a cent ans, en 1840 ; l'établissement était des plus modestes, il comprenait sous un même toît les thermes et l'hôtel où duchesses, marquises, comtesses, femmes de banquiers, venaient soigner leurs nerfs. Une grotte célèbre par de multiples assassinats était un but de promenade ; aujourd'hui le traitement des sympathoses est remplacé par celui du goître et l'opothérapie thyroïdienne.

Le Dr M. termine par les propos d'un médecin-major de la Grande Armée, Dulac, qui le 31 octobre 1813, fait à son père un récit de la bataille de Leipzig, et du nombre prodigieux d'amputations qui s'ensuivirent : il eut occasion de soigner le maréchal Ney, blessé.

3° Le Pr Laignel-Lavastine lit un travail sur les circonstances de la chute de Byzance (29 mai 1453), prise par Mahomet II, malgré la courageuse défense de Constantin Dragasés ; d'où rapprochement avec les événements du 14 mai 1940 en France.

Séance du 4 *octobre* 1941.

Présidence de M. le Dr Delaunay

Présents : MM. Barbillion, Fosseyeux, Gallois, Génot, L. Hahn, Laignel-Lavastine, Mousson-Lanauze, R. Neveu, P. Vallery-Radot.

Excusés : Bandelac de Pariente, Olivier.

Fonctionnement de la Société. — Le Président donne lecture de la décision des autorités occupantes (état-major d'administration du commandement du département de la Seine, sect. police 552) autorisant la Société à tenir ses séances périodiques, mais interdisant tout port d'insignes et tout cortège.

Bibliographie. — Le Président fait part des circulaires du 25 septembre 1941 du Sous-Secrétariat de l'Education nationale et de la jeunesse, annonçant la reprise de la bibliographie, suspendue depuis 1911, des travaux des sociétés savantes, sous les auspices du Comité des Travaux historiques (section d'histoire et de philologie) et demandant le concours de la Société pour cet important travail. M. le Dr Hahn est chargé de cette collaboration et des transmissions au 2e bureau de l'Enseignement supérieur.

Livres présentés. — D'Halluin, *La mort, cette inconnue* ; Pr Gosset, *Chirurgie et chirurgiens* ; Dr Torlais, *Journal d'un bourgeois de la Rochelle sous la Révolution*. Ces volumes sont analysés à la rubrique : Bibliographie.

Communications. — 1° Le Dr P. Gallois lit une étude intitulée : *De l'influence de la découverte de l'Amérique sur la renaissance de la médecine* : après avoir rappelé d'après le Dr Cathelin, l'aide apportée par les médecins à l'entreprise de Christophe Colomb (*Hippocrate*, sept. 1933), il recherche les influences diverses de la découverte de l'Amérique sur le réveil de la Médecine.

Le Dr Delaunay ne croit pas que la Renaissance soit une rupture avec la tradition : il y voit au contraire, du moins au début, un acte de foi dans l'antiquité, que l'esprit critique même cherche plutôt à confirmer qu'à contrôler. Ce n'est que par la suite et à l'épreuve des faits que les théories anciennes furent revisées.

2° Le Pr Laignel-Lavastine résume son travail présenté au dernier Congrès d'Histoire de la médecine (Belgrade, 1938) sur *l'Historisme médical, introduction à son étude*. S'appuyant sur les théories de Fueter et de Meinecke, issues de la pensée gœthienne, il relate divers traits du dynamisme personnel des principales littératures médicales, française, allemande, italienne, anglaise, suisse, nord américaine et conclut en envisageant la littérature sous la plume médicale, comme une expression culturelle, et une branche de l'humanisme.

Candidatures. — Sont présentés : Dr Sureau, professeur agrégé, accoucheur des hôpitaux, 11, rue Portalis. — Dr Vignes, professeur agrégé, accoucheur des hôpitaux, 23, quai d'Orsay.

Séance du 8 *novembre* 1941.

Présidence des Drs Olivier et Delaunay.

Présents : Mme la Doctoresse Henry ; M. Génot, trésorier ; les Drs Bandelac de Pariente, Barbillion, Brindeau, Chevassu, Delaunay, Gallois, Laignel-Lavastine, le Pr Marañon, le Dr Molinéry,

La Société adresse à son secrétaire général Fosseyeux, malade, ses vœux de prompt rétablissement.

Présentation d'ouvrages par le Pr Laignel-Lavastine : *Anatomie philosophique*, *la finalité dans l'évolution*,

par H. Rouvière ; *L'avenir de l'esprit*, par Lecomte de Nouy.

Communications. — 1° Pr Marañon, *Le premier cas connu de syndrome hypercortical*, d'après deux tableaux de Juan Carreño (Madrid, Musée du Prado), représentant une ménine atteinte de nanisme, l'un dans ses atours, l'autre en état de nudité. M. Brindeau regrette que la présence d'une pudique feuille de vigne sur ce dernier empêche de constater l'état des organes génitaux externes.

2° Dr Barbillion, *Les derniers moments de Beethoven*, histoire de la dernière maladie à laquelle le vieux maître, sourd, d'humeur chagrine, et encore attristé par les escapades de son neveu, finit par succomber : initialement, pneumopathie aiguë *a frigore*, compliquée, chez un alcoolique, de congestion hépatique avec ictère et hydropisie, sans compter un érysipèle consécutif à l'une des paracentèses abdominales.

3° Pr Laignel-Lavastine, *Histoire de l'avortement*, depuis les civilisations antiques jusqu'à la promulgation de notre Code pénal de 1810, avec étude des variations du droit de vie et de mort, exercé sur le fœtus par le père ou la mère, en rapport avec l'évolution des théories philosophiques, des dogmes religieux, et de la législation.

4° Dr Molinéry, *L'hétérogénèse et la Maladetta*, Rappel avec l'appoint d'un document inédit, de l'expérience mémorable exécutée en 1863 par Joly, Pouchet et Musset, pour démontrer la réalité de la génération spontanée ; les ballons préparés et clos à Luchon furent montés à la Maladetta, ouverts sur les cimes, et, montrèrent le développement de cultures microbiennes, donc la réalité de la génération spontanée. Mais, faute de technique, les récipients étaient mal stérilisés, et Pasteur, recommençant l'expérience, prouva que les germes étaient très raréfiés aux grandes altitudes et que, moyennant une stérilisation exacte, l'hétérogénèse restait non prouvée.

5° Le Pr M. Chevassu présente les photographies d'un beau portrait d'Ambroise Paré, dans la manière de F. Clouet au dire de M. E. Mâle, et qui, provenant d'un château des bords de la Loire, va entrer dans les collections de l'Académie de chirurgie. Des observations sont échangées sur la ressemblance de cette effigie, avec une autre, reproduite par Le Paulmier, et sur l'iconographie du chirurgien lavallois.

Séance du 6 *décembre* 1941.

Présidence du Dr E. Olivier.

Présents : Drs Bandelac de Pariente, Chevassu, Delaunay, Laignel-Lavastine, Lebovici, Molinéry, Mousson-Lanauze.
Excusés : Pr Sureau, Fosseyeux, R. Neveu.

Candidatures. — Dr Léon Philippe, 6, rue A.-Sorel, Paris XIVe présenté par le Dr Laignel-Lavastine et M. Fosseyeux ; Pr Marañon, de Madrid, présenté par les Drs Laignel-Lavastine et Bandelac de Pariente.

Décisions administratives. — En raison des ordonnances de l'armée occupante interdisant les élections, le Bureau actuel conservera ses fonctions en 1942.

En 1942, les séances auront lieu tous les deux mois, la prochaine étant fixée au 7 février.

Oblata. — Hommage à la Société du volume de M. H. Decugis, *Le vieillissement du monde vivant*, Paris, Plon, Masson, 1941, in-8°, présenté par le Pr Laignel-Lavastine.

Nécrologie. — Annonce du décès de notre collègue le Dr Vidal, de Castres, mort le 17 décembre 1940, auteur d'études d'histoire médicale tarnaise.

Communications. — 1° Pr Laignel-Lavastine, *Note sur quelques léproseries du Blésois,* d'après la thèse

de Mlle Marthe Cousin, Paris, 1936, n° 591, Le François, 182 p. in-8°, Enumération, d'après les documents des archives départementales du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, et des archives nationales, des maladreries de Blois (v. 1120), Châteaudun (xe s.) Lenoux (dès le xive s.), Beaugency (1183), Nanteuil (1128), Romorantin (v. 1190), Lantenay (déc. 1246), Saint-Dié-sur-Loir (avant 1297), Marchenoir (dès 1190), Château-Renault (dès 1318), Fontaine-en-Sologne (dès 1317), Fréteval, Chaumont-sur-Loire, Ecures, Congey, Viévy. L'extinction de la lèpre amena la décadence, puis l'abolition de ces établissements, dont les uns furent réunis aux hôpitaux généraux (Blois 1659), d'autres donnés à des ordres religieux (Récollets, Châteaudun, 1608 ; Capucins, Beaugency 1615) ; ou de chevalerie militaire hospitalière (Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, pour Chaumont, Ecures, Congey, 1680).

2° Dr Molinéry. *Les morts mystérieuses de l'histoire, la mort de Moncrif.* A son ami La Place, qui écrivit l'*Art de plaire*, Moncrif, auteur de l'*Histoire* de nos amis *les chats*, annonça, sur le vu d'une tache noire à sa jambe, sa mort au terme de douze jours ! Et, de fait, Moncrif mourut au jour dit. De quoi ? Gangrène ? Mais le futur défunt eût été plus malade avant son trépas. Suicide ? On n'en a point de preuves. Mort par auto-suggestion ? hasarde un auditeur.

3° Pr Chevassu, *Lermoyez, compositeur de musique.* De bonne heure initié à l'art musical par sa grand-mère, Lermoyez, encore sur les bancs du lycée, avait composé valses et rondeaux. Pendant son service militaire, il écrivit une *Marche des conditionnels*. Reçu interne des hôpitaux, il cherchait encore sur le clavier une agréable diversion aux fastidieuses scarifications linéaires quadrillées que Vidal, le grand dermatologiste de Saint-Louis, infligeait aux lupiques par la main de ses élèves. Un beau jour, il se mit en tête de composer, avec l'aide du carabin Lanteires, la partition d'un *Opéra polymorphe*, intitulé *Saint Louis*, dont le libretto fut rédigé par ses col-

lègues, et qui tenait à la fois de l'opéra-bouffe et de la revue.

D'autres concours inespérés survinrent : un directeur éclairé de l'Assistance publique qui autorisa la représentation, dans l'hôpital même, au profit des malades ; des dessinateurs pour le programme ; et, comme Lermoyez était un habitué de l'Opéra, les ténors et le corps de ballet de l'Académie nationale de musique, d'autres artistes encore, participèrent à la représentation. Ainsi, le grand jour venu, les invités nombreux purent-ils applaudir Fugère, Fusier, Alice Lavigne, etc., et aussi les *amateurs* de l'orchestre où le futur professeur Denucé tenait le bâton. Cette représentation mémorable (janvier 1884), trouva dans la grande presse un écho des plus élogieux,

Tel fut le point de départ musical de la carrière de laryngologiste de Lermoyez, car il ne tarda pas à appliquer la laryngoscopie à l'étude physiologique du chant. L'auteur de l'*Opéra polymorphe* était d'ailleurs un esprit encyclopédique également féru de botaque ; et le magnifique herbier qu'il laissa a été confié au Pr Blaringhem.

QUELQUES HÉROS OUBLIÉS DE LA PESTE DE 1720

Par le Dr P. LEMAY.

Des dévouements plus ou moins connus qui se sont prodigués pendant la terrible épidémie provençale de 1720-21, deux seulement sont restés légendaires : ceux de Monseigneur de Belzunce, évêque de Marseille et du Chevalier Roze.

Pour être moins spectaculaires, il en est d'autres plus obscurs, mais tout aussi méritoires, qui furent connus et appréciés à l'époque et complètement oubliés depuis. Ce sont quelques-uns d'entre eux que je voudrais rappeler aujourd'hui, à la faveur de documents tirés de ma collection. Cet hommage tardif me paraît d'autant plus utile que les précieuses archives relatives à ces événements viennent d'être détruites par l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Marseille.

Citons d'abord le marquis de Pilles ; les Fortia de Pilles, issus d'une noble famille de Provence, furent presque sans interruption gouverneurs de la ville de 1660 à la Révolution. C'est un Pilles : Ludovic, baron de Baumes, qui tua en duel le fils de Malherbe en 1628. Celui de 1720 avait une haute idée des devoirs de sa charge et pas un instant il ne cessa de lutter pour enrayer la maladie et maintenir l'ordre. Ce n'était pas une sinécure si on en juge par les passages suivants de ses lettres à Le Bret premier Président et Intendant de Provence :

— « Du 19 Août 1720 au matin :

Messieurs les Médecins de Montpellier, viennent de me faire leur rapport à l'Hôtel-de-Ville, en présence de MM. les Echevins, de l'état de nos maladies

qu'ils ont caractérisé de fièvres malignes pestilentielles très dangereuses et sur lesquelles on ne saurait prendre trop de précautions pour en prévenir les progrès. Ils ont ajouté qu'il fallait tout le plus tôt établir un hôpital hors de la ville pour en purger les malades et avoir plus d'attention encore à faire ensevelir les morts. On a eu jusques à présent toute celle que nos forces nous ont permis, mais à mesure que nos maux augmentent les secours diminuent, car nous manquons non seulement de gens pour faire enlever les cadavres, mais nous manquons encore de médecins, de chirurgiens et presque absolument de viande... A mon particulier, rien ne saurait diminuer mon zèle et je compte pour rien de me sacrifier dès qu'il s'agit aussi essentiellement du service du Roi et du salut de la Patrie. »

— « Du 19 Août 1720 au soir :

J'ai eu l'honneur de vous mander ce matin que nous manquions de médecins, de chirurgiens, de gens pour faire enlever nos morts, et absolument de viande pour soulager nos malades et nos habitants qui en manquent totalement. Cela est au point que j'ai lieu de craindre que tous les honnêtes gens n'abandonnent le service qu'ils ont accepté et que le reste ne se soulève. »

— « Du 22 Août 1720 :

Les choses vont toujours leur même train, beaucoup de malades, plus de morts encore à proportion, enfin il faut espérer que nos maux finiront. La grâce que je vous demande, Monsieur, avec tout le monde, est de nous procurer de prompts secours de viande, des médecins si vous les croyez bien utiles pour mourir dans les formes, et surtout, après la viande, des chirurgiens.

Pour moi je fais tout de mon mieux et, quand je saurais de mourir de la peste certainement, je ne me relâcherai pas d'un moment. »

— « Du 25 Août 1720 au matin :

Nous sommes si surchargés de morts que je ne crois pas pouvoir éviter, malgré l'opinion des méde-

cins, de prendre au moins l'église des Cordeliers pour la sépulture des cadavres, quand nous devrions nous en priver pendant dix ans. Je trouve qu'il y a moins d'inconvénient que de voir les cadavres étendus dans les rues, dans les places publiques et devant les églises, en nombre de vingt et davantage après avoir resté dans les maisons plusieurs jours. N'est-ce pas là une infection présente à laquelle tous nos efforts ne peuvent remédier, cela va jusques à les voir dévorer par les chiens que l'on fait tuer depuis quelques jours.

Vous trouverez sans doute qu'avec les forçats que nous avons eu des Galères nous devrions être à jour de nos morts; nous y serions en effet si nous ne trouvions des difficultés insurmontables dans l'exécution de ce que l'on ordonne.

On a eu d'abord 26 forçats, 33 la seconde fois et 20 la dernière ce qui fait autour de 80; de cela une partie est morte, l'autre est malade, quelques-uns servent dans l'Hôpital des convalescents où presque tous les servants sont morts ou malades et le plus petit nombre est pour les tombereaux. Ces inconvénients ne seraient rien, il n'y aurait qu'à demander de nouveaux secours de forçats, mais, quand nous aurions toutes les chiourmes des Galères, nous serions toujours dans le même cas, par ce qu'il faut des gens pour les contenir; il faudrait encore un détachement à chaque tombereau pour empêcher que les forçats ne s'écartassent et un homme qui eût inspection sur le tout. Vous penserez sans doute, Monsieur, qu'on pourrait se servir de la milice bourgeoise à cet usage, j'aurais demain trois ou quatre cents hommes en état de mettre sous les armes ; mais je tremble de prendre cette voie, persuadé que c'est plutôt augmenter le désordre que de trouver un soulagement à nos maux. Il n'y a pas gens capables de se faire obéir, le soldat de milice dira qu'il n'est point fait pour conduire des morts, et je suis assuré d'avance que je ne puis tirer aucune aide de cette précaution.

Au moyen des détachements, les tombereaux se

distribueraient utilement dans la ville, il n'est pas possible que cette règle s'établisse avec des milices qui ne connaissent leur fusil que pour la chasse.

Partie du Clergé a fait dans cette occasion des choses étonnantes, j'y comprends les moines, aucun de ses états ne veut enterrer les pauvres, et il y en a qui n'ont pas fait cette difficulté quand ils ont trouvé des gens aisés et ont fait payer jusques à deux cents écus ; pour cinquante, soixante et cent francs, cela est commun. Les morts de cette espèce, et morts au mal qui court, sont-ils privilégiés et ne risque-t-on pas autant qu'aux autres. Enfin, Messieurs, les Echevins et moi nous épuisons en soin et attention, et nous voyons avec douleur que nous n'avançons pas ».

— « Du 25 Août au soir :

Il ne reste ici aucun intendant de la santé, que deux tout au plus. Tous les commissaires des quartiers la plupart s'en vont aussi, j'ai écrit des lettres circulaires pour les obliger à revenir tous, et prendre acte de leur retour sous peine de mille francs d'amende.

Je ne me servirai des Eglises qu'à la dernière extrémité, si vous aprenez que l'on s'en soit servi, c'est qu'on n'aura pas pu faire autrement. »

De cette fuite éperdue nous trouvons des échos dans une lettre au D[r] Antoine Aucane Emeric, resté bravement à l'infirmerie des Minimes à Aix. Il écrivait le 6 octobre 1720 à Monsieur de Gueydan, conseiller du Roy et son avocat général au Parlement, ce qui suit :

« Si les passions de l'âme étaient aussi aisées à connaître que le mal contagieux, je serais un des habiles physionomistes du monde et je serais juge compétent pour décider de la peur. Je ne prétends pas que cela vous regarde, mais supposons pour un moment que cette passion ne fût que transitoire dans votre cœur, je veux tâcher de vous fournir de raisons pour vous fortifier dans ce moment et pour encourager ceux qui en sont réellement attaqués. Je ne crois pas faire un péché qu'on appelle jugement téméraire, si j'accusais Madame d'Aumont d'avoir peur,

tout semble être pour elle, lorsque les dignités s'empressent de fuir et ceux qui devraient être les piliers de la fermeté décampent, elle a raison de plier bagage. Cependant je puis vous assurer qu'il est moins entré de malades aujourd'hui dans les deux infirmeries que hier et avant-hier, ce qui paraît être une diminution; en second lieu le faubourg qui a été le plus attaqué est libre aujourd'hui. Selon les apparences la ville ne sera pas plus malheureuse par les soins qu'on a d'en séquestrer les malades. En troisième lieu les matinées sont fraîches et les froids ne sont pas loin et je ne doute pas que, dès que les froids viendront, tout le mal ne disparaisse. Enfin le mal est en bien des endroits, et si par malheur le lieu de votre retraite vient à être pris, comme il est arrivé à Apt et à plusieurs autres, vous voilà pris et moins en sûreté que dans Aix où il y aura toujours plus de bons ordres exécutés. Si je n'étais pas au poste où je suis, je vous assure que je ne quitterais pas la ville pour aller ailleurs. »

Emeric était si rassuré qu'il écrivait le lendemain au même Gueydan pour poser sa candidature comme professeur à l'Université, et cela en termes d'une franchise qu'on trouvera sans doute quelque peu cynique ; au moins lui saura-t-on gré d'avoir infirmé par avance la maxime de Talleyrand qui veut que la parole ait été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée :

« On vient de me dire que M. Rouard, professeur en médecine à notre Université, vient de mourir à l'infirmerie de l'Arc de la maladie du temps, de quoi il faut être assuré. Cela étant, voilà une chaire vacante. Selon les règles le pourvu prend la queue et opte aux gages quand il vient à vaquer, de sorte que Joannis peut opter : mais comme je suis de beaucoup plus âgé et plus ancien docteur que lui, et que mon cas est privilégié, il faudrait la demander pour Antoine Aucane Emeric, docteur en médecine de l'Université d'Aix, non agrégé longtemps avant la déclaration du Roi en 1679 où il régla les études des

Universités pendant trois ans, et professant dans la dite ville depuis son doctorat, pour le pourvoir de la chaire vacante par le décès du sieur Rouard et jouir des mêmes revenus, privilèges, et droit d'option que le défunt, nonobstant tous réglements et coutumes à ce contraires ; attendu le cas présent où le dit Emeric a bien rempli et remplit encore son devoir, etc. Je crois qu'il faut le nom de la dite chaire, je ne sais si elle est la botanique ou la galénique ou l'anatomique ; la chimique vaque depuis longtemps, elle n'est remplie que par subrogation, mais elle n'a point de gage, celle de Rouard a 5 ou 6 cents livres de gages.

Je crois qu'il faut encore l'extrait mortuaire du professeur mort et peut-être faudra-t-il l'extrait de mes lettres de doctorat, et je les ai chez moi, en ce cas il faudrait qu'on me permit de les aller prendre.

Il faudra encore un extrait du billet que je remis à M. de Vauvenargues de mon engagement pour l'infirmerie, n'ayant point voulu de contrat. Il est conçu en ces termes : « Je, etc., mon nom, me livre très volontiers à servir les malades à l'infirmerie sans attendre autre récompense que celle que le Seigneur voudra me donner, souhaitant qu'on me fournisse seulement ce qui me sera nécessaire pour mon entretien et les instruments qu'il me faudra pour travailler des remèdes. Je crois que c'est à peu près ce que je mis dans ce billet que je signai de mon seing ordinaire.

La copie de ce billet produira quelque bon effet, on pourra même ajouter que j'ai donné au public l'analyse des eaux minérales de notre ville et l'histoire naturelle du Kermès que M. Garidel a insérée dans son livre de l'histoire des plantes d'auteur d'Aix, et ensuite du mot *ilex* où l'on trouvera cette histoire rapportée au long, mot à mot, comme je l'ai remise au dit sieur Garidel. Tout cela donne une idée avantageuse. »

Hélas Emeric devait mourir à son tour quelque temps après, emporté par ce mal qui lui avait tant donné d'espoir. Mais il est mort à son poste et pour cela il doit lui être beaucoup pardonné.

Impuissants à conjurer le mal, les médecins et en particulier Chicoyneau et Verny, envoyés de Montpellier, par le Régent à l'instigation de Chirac, en arrivèrent à imaginer un louable mensonge pour conjurer au moins la panique, et ils affirmèrent que les progrès de l'épidémie pourraient bien être dûs à la peur. Chirac appuyait cette version de son autorité avec une exagération qui ne semble pas avoir été approuvée par les Magistrats responsables, car l'intendant Le Bret écrivait le 12 février 1721 à M. de Monvalon :

« C'est le principe de M. Chirac de rassurer le peuple en ne prenant point de précautions. Je crains bien comme vous que l'on ne s'en trouve mal. »

Mais le subterfuge réussit assez bien auprès du public, prompt à s'accrocher au moindre espoir, et qui en cette occasion avait au surplus perdu toute confiance en les remèdes ordonnés. Une curieuse lettre, écrite d'Aix le 30 janvier 1721 par un inconnu à une duchesse de Paris, illustre cet état d'esprit :

« L'arrivée de MM. Chicoyneau et Verny ramène ici le calme et le salut ; M. Chirac avait bien raison de soutenir que la peur était la vraie cause de la Peste ; tout périssait dans cette ville ; la consternation et la peur généralement répandues nous faisaient tomber chaque jour un si grand nombre de malades, que le préjugé d'un mal incurable et le désespoir conduisaient bientôt à la mort.

Marseille, cette ville si florissante, et ce peuple dont l'orgueil était monté jusques aux nues, tomba la première au mois de juin dans la faiblesse honteuse d'une peur dont on n'a jamais su la cause. Le zèle infatigable de ses magistrats, la voix consolante d'un pasteur magnanime, les secours d'un prince compatissant, ne purent jamais apaiser le trouble et la frayeur d'un peuple effaré, ni empêcher que par une contagion inévitable ce mal ne se communiquât à cette capitale et à presque toute la Province, de la même manière sans doute que les prétendues sorcières, par la force d'une imagination étrangement déréglée, corrompent celle de leurs enfants et de tous ceux qui,

avec un cerveau faible et par conséquent disposé, écoutent leurs rêveries.

Le seul remède était d'opposer Marion à Marion, de combattre le sortilège de la peur par un charme de confiance, et de faire comme les magiciens qui désensorcellent à l'aide d'un nouveau sortilège. Le crédit de la Médecine est si bien établi dans le monde, que tous les écrits de Pétrarque, de Montaigne et les scènes de Molière n'ont jamais pu lui donner aucune atteinte. Tant que les hommes aimeront la vie, ils aimeront ceux qui promettent de la prolonger, et par conséquent les médecins. Je ne décide point sur l'habileté d'une profession que j'honore sans y avoir jamais recours, mais je dis que la maladie contagieuse de Marseille étant causée par la peur, il fallait des médecins pour la guérir et non pas des médecins ordinaires, qui, ne sachant ordonner qu'une saignée et infuser la rhubarbe avec le séné, travaillent dans l'obscurité, et ne sont connus que dans la sphère d'une ville ou tout au plus d'une province, mais des médecins fameux par l'étendue de leur réputation et par le nombre de leurs prodiges, des médecins distingués par la noblesse du rang et par la primauté d'une Faculté supérieure, des médecins qui, grands véritablement par eux-mêmes, le fûssent encore davantage par le bruit de la renommée et par la crédulité des peuples, des médecins dont le seul nom efface de la multitude alarmée les fatales préventions de la mort et y jette le doux espoir d'un salut prochain, les fait attendre comme les libérateurs des provinces et des nations affligées.

C'est le charme de confiance qui devait faire cesser le sortilège de la peur, c'est la force majeure qui devait l'emporter sur une moindre puissance; c'est par des artifices merveilleux qu'il fallait rétablir les ressorts d'une imagination dépravée, et remonter pour ainsi dire les fibres ethérocrones [hétéro chrones] qui représentaient sans cesse à l'esprit des Marseillais ensorcelés le danger de la maladie, la mort au lieu de la sûreté, de la santé et de la vie.

En effet des médecins, tels que je viens de les dépeindre arrivés à Marseille, n'avaient pas besoin pour faire cesser la peste d'aller prêcher la confiance dans les hôpitaux, dans les maisons des pestiférés ; il était seulement nécessaire qu'on publiât leur arrivée, qu'ils entrassent avec éclat, qu'on les reçût avec des honneurs et des acclamations solennelles, qu'on les plaçât éminemment au milieu de ces assises à l'ombre de la mort, et que le peuple frappé de la peur, pût lever ses yeux sur eux comme sur le serpent d'airain de l'Ecriture. Une heureuse expérience nous apprend quc c'était là le seul et le véritable remède, le mal était dans l'imagination troublée :il n'y avait qu'à l'àpaiser, le trouble était causé par un sortilège de peur : il n'y avait qu'à le chasser par un charme de confiance. On annonce à grand bruit que les médecins de Montpellier sont en marche : l'alarme commence à se calmer ; ils arrivent : les symptômes diminuent ; ils entrent : la fièvre cesse, ils se montrent : tout disparaît, et à peine s'est-il passé la révolution de 5 ou 6 lunes que Marseille est aussi tranquille et rassurée comme si elle n'avait été frappée du terrible fléau de la peur. Cette fameuse ville n'est plus à la vérité si peuplée, et presque la moitié des habitants n'y est plus, mais c'est la faute des uns que la terreur panique a fait fuir, et le malheur des autres qui ont péri par un défaut de confiance.

Cependant notre capitale ne put se préserver de cette contagion de peur ; trop voisine de Marseille elle en a vu de trop près l'alarme ; trop faible et d'un cerveau trop susceptible elle en a pris trop vivement les impressions ; même trouble, même consternation, même épouvante, la fuite, l'abandonnement, tout ressemble ici au fléau terrible de la peur dont Marseille a été malade.

Il serait inutile de rassembler en 5 nouvelles classes tous les symptômes de cette peur, il n'y a qu'à lire celles où l'on a réduit tous les malades de Marseille. Si l'on en excepte quelques particuliers qui ne sauraient servir de règle, c'est tout-à-fait la même

maladie et les mêmes secours inutilement employés : des magistrats courageux et vigilants, un prélat plein d'un zèle charitable, le prince même touché du même mal, ou plutôt de la même faiblesse, travaillent enfin à calmer cette frayeur; il faut la chasser par le même charme de confiance.

Que nous sommes heureux de voir arriver chez nous des mages secourables précurseurs de la sûreté et de la vie! Nous étions malades par ce que la peur contagieuse de Marseille nous avait saisi, nous sommes guéris parce que nous venons d'entrer dans la même confiance. Depuis que les enchanteurs salutaires se sont montrés dans notre ville, au lieu de quinze ou vingt morts que nous avions par jour, nous n'en avons plus que trente, mais ce sont des gens éperdument effrayés qu'un excès de peur rend incurables, ou des esprits incrédules et méfiants qui méprisent la médecine. Tout le reste des citoyens jouit d'une sécurité et d'une santé parfaite et nous serons bientôt en état de renvoyer aux autres villes effrayées les mêmes libérateurs dont Marseille nous a fait présent.

Si vous étiez ici Madame, vos charmes produiraient des effets tout semblables à ceux de ces illustres nécromanciens; votre beauté vous attirant tous les regards ferait sur nous une vraie impression d'étonnement qui prévaudrait sur celle de la peur; occupés de vous admirer nous serions insensibles à tant d'alarmes; venez, Madame, sur les ailes des vents ou sur un char fait de nuées, c'est ainsi que vont les déesses pour de favorables enchantements. »

Quoi qu'en dise notre épistolier, les médecins et les chirurgiens s'employaient de leur mieux à enrayer et à étudier l'épidémie, et si bien que l'un d'eux fut anobli par le Roi. Il s'agit de Jean Soullier, maître chirurgien et anatomiste royal en l'Université de Montpellier. Sa lettre de noblesse constitue une belle citation et indique :

« Qu'il s'est transporté de bon gré par nos ordres dans nos villes de Marseille, Aix et autres endroits

affligés de la maladie contagieuse, dans le temps que tous les malades et morts étaient répandus dans les rues, dénués de tous secours, que personne ne connaissait l'état de la maladie et n'osait approcher des malades tant le spectacle en était affreux et la puanteur horrible ; qu'il a été l'un des premiers à prêter son ministère pendant une année entière, dans le temps que les chirurgiens s'éloignaient ; qu'il a exposé plusieurs fois sa vie pour l'amour de la patrie et le bien de l'Etat, qu'il a entendu les cris et la désolation générale des habitants sans se rebuter ; qu'à son exemple plusieurs médecins et chirurgiens sont venus pour le soulager et conférer sur la manière dont il traitait les malades ; qu'il a fait plusieurs dissections de ces cadavres pour connaître les causes de cette terrible maladie ; qu'enfin il a eu part à la tranquillité et au calme et a vu la fin heureuse de ses travaux. »

Aussi, au mois d'octobre 1722, le Roi, pour lui donner des marques éclatantes et honorables de sa satisfaction transmissibles à sa postérité voulut qu'il eût les qualités de noble et d'écuyer, pût parvenir à l'ordre de Chevalerie, posséder tous fiefs, terres, seigneuries, etc. Ses armes furent blasonnées et enregistrées par le sieur d'Hozier, et portaient : « D'argent à une branche de laurier de sinople et une palme du même, passées en sautoir, liées de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles de même. »

Le nom, orthographié de trois façons (Soullier, Soulier, et Soullié) devint Soulier de Choisy.

Ajoutons que Jean Soullier a publié en collaboration deux opuscules chez les frères Bruyset, rue Mercière, au Soleil, à Lyon. Ce sont :

Relation touchant les accidents de la peste de Marseille, son pronostic et sa curation, du 10 décembre 1720, par MM. Chicoyneau, Verny et Soulier, in-12, 1721.

Observations et réflexions de MM. Chicoyneau, Verny, Deidier et Soulier touchant la nature, les évé-

nements et le traitement de la Peste de Marseille et d'Aix, du 10 décembre 1720, in-12, 1721.

Enfin, pour terminer, nous devons mentionner la conduite exemplaire et le dévouement obscur de quelques-uns de ces galériens transformés en corbeaux et tant redoutés de la population et des autorités. Pour ces motifs, le Roi à l'occasion de son sacre, leur fit remise pleine et entière de leur peine le 3 décembre 1722. Le nom d'un seul est parvenu jusqu'à nous; celui de René Clairet, natif de Château-du-Loir, au pays du Maine.

Nous examinerons dans une prochaine note les judicieuses méthodes de prophylaxie de la peste mises en pratique à Apt par l'abbé Mervesin, et révélées dans une lettre aux consuls de Carpentras imprimée en 1721 (plaquette de 12 pages). Cet abbé fut un organisateur de premier ordre, un psychologue averti, un observateur profond et un précurseur des méthodes actuelles.

LE PREMIER CAS CONNU DE SYNDROME HYPERCORTICAL

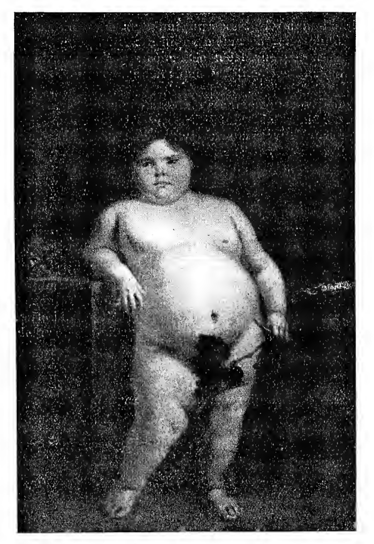
Par le Pr G. MARANON (Madrid).

La peinture espagnole est extrêmement riche en images de monstruosités et de dysplasies endocrines. Nous rappellerons seulement la riche collection de cas d'infantilisme, nanisme, crétinisme et achondroplasie que nous a laissée notre plus grand peintre, Diego Velasquez.

On a maintes fois commenté ces endocrinopathies rétrospectives, soit d'après la peinture espagnole, soit d'après celle d'autres pays. Il y faut ajouter le premier cas, décrit par le pinceau, de syndrome hypercortical.

Il s'agit du tableau de Juan Carreño (Madrid, Musée du Prado de Madrid, n° 646.). Il représente une fillette Eugenia Martinez. De toute évidence, cette enfant était fortement musclée, atteinte d'une énorme obésité juvénile, pléthorique, caractéristique de l'hyperplasie de l'écorce surrénale. Ce syndrome est très probablement voisin de celui connu sous le nom de syndrome de Cushing, dû à l'hyperplasie du lobe antérieur de l'hypophyse. Peut-être que l'un et l'autre n'en font qu'un. Le Dr Rolleston eut l'occasion de voir ce tableau, lors du Congrès International de Médecine de Madrid 1935, et le reproduisit dans son admirable livre *The endocrine organs* (Oxford 1936). Il le considérait, lui aussi, comme un exemple typique de syndrome hypercortical.

On voit — ou l'on devine — dans ce beau portrait, tous les caractères du syndrome : le degré mons-



Eugenia Martinez, par Carreño (Musée du Prado).

trueux de l'adiposité ; l'accumulation de la graisse dans la partie supérieure du corps ; la rougeur du visage, qui indique la polycythémie, le grand appétit, symbolisé par le fruit que la petite fille tient dans sa main gauche ; enfin, la mauvaise humeur, plutôt virile que féminine, qui s'exprime si nettement dans la physionomie de l'enfant.

Depuis la publication de Rolleston, on a pu colliger quelques faits sur Eugenia Martinez, et retrouver récemment un autre portrait, où cette même enfant est représentée nue, portrait dont on avait perdu les traces. Ces données et ce portrait ajoutent, à cette histoire clinique rétrospective, un intérêt considérable.

Le Directeur du Musée du Prado, M. Sanchez Cantón, a reproduit récemment, dans la revue madrilène *Correo erudito* (1940, 1-13), un rapport, publié en 1680, nous apprenant qu'Eugenia naquit normalement et que, au bout d'un an, ses parents, qui étaient parfaitement normaux, commencèrent à remarquer que l'enfant grandissait et engraissait prodigieusement. A l'âge de 6 ans, elle était tellement forte que, d'accord avec les coutumes de l'époque, elle fut envoyée au Palais Royal. Le roi Charles II la fit installer au palais, et l'habilla du riche costume des ménines de la cour, tel qu'il apparaît dans le portrait. Le rapport ajoute que, à cette époque, elle pesait 70 kilogs environ, et que la tête et le corps étaient comme ceux de deux hommes, alors que la taille dépassait celle d'une femme normale. Le roi ordonna à Carreño de faire son portrait, tant habillée que nue.

Le portrait habillé est celui du Musée du Prado, tandis que le nu disparut vers le milieu du XVIIIe siècle. En 1843, le voyageur anglais Samuel Edward Cook le mentionna comme appartenant à la collection de l'infant Don Sebastien Gabriel. Plus tard, il passa entre les mains du baron de Forna, Espagnol résidant à Anglet, qui le céda, en 1939, au Musée du Prado.

Ce portrait est aussi beau, au point de vue artis-



Eugenia Martinez, par Carreño (Musée du Prado).

tique, que le précédent. Pendant longtemps, tous deux furent attribués à Velasquez, à leur plus grand éloge.

La feuille de vigne que la fillette tient dans sa main gauche et qui couvre la région génitale ; la couronne de pampres qu'elle a sur la tête ; les grappes qui se trouvent sur la table où elle s'appuie, montrent que le peintre voulut donner un sens artistique à cette obésité monstrueuse en lui donnant les traits du dieu Bacchus.

Les caractères morphologiques du nu confirment le diagnostic du portrait habillé.

Il est curieux que, aussi bien dans l'un que dans l'autre, la main gauche serve à tenir, ici le fruit, là la feuille de vigne ; peut-être la fillette était-elle gauchère ? Nous avons signalé la fréquence de la gaucherie dans les cas de perturbations endocrines avec intersexualité. Or, si l'enfant survécut, elle dut présenter, probablement, les caractères de virilisme propres au syndrome hypercortical.

Eugenia peut donc être considérée comme le premier cas, enregistré par l'iconographie, de syndrome hypercortical.

LA DOULEUR DANS LES LIVRES HIPPOCRATIQUES

Par le Dr A. SOUQUES

VIII. Affections articulaires et osseuses.

(*Suite et fin*).

« A Œniadès, dit l'auteur du *Cinquième livre des épidémies* (t. V, p. 207), Eupolème souffrait beaucoup dans la hanche droite, dans l'aine, dans la partie interne et supérieure de la cuisse, depuis l'aine jusqu'à l'ischion, et dans la partie antérieure de la hanche. » Une saignée et un évacuant le soulagèrent. « Mais les douleurs ne cessèrent pas ; il se forma du pus dans la hanche, à la partie interne et supérieure de la cuisse et dans l'aine, la douleur devint plus vive en ces parties ; le pus était plutôt vers l'os que dans la profondeur des chairs. Cela resta quelque temps méconnu, jusqu'à ce que le malade fut beaucoup affaibli. Alors avec le feu on lui fit beaucoup d'eschares ; elles étaient grandes et voisines les unes des autres ; il s'écoula beaucoup de pus. Il semble que si on avait pratiqué une seule incision et évacué le pus par cette voie (s'il avait fallu en faire une seconde, on l'aurait faite aussi), il semble que, cela étant pratiqué à temps, le malade aurait guéri. A Œniadès, Lycon présenta les mêmes accidents, si ce n'est que les douleurs ne s'étendirent pas beaucoup dans le membre inférieur et qu'il ne se forma pas de pus ; il guérit au bout d'un long temps. On lui faisait prendre des évacuants, on lui appliquait des ventouses, on le saignait et son état semblait s'amender par l'action de ces moyens. » C'est pareillement les ventouses que préconise l'auteur des *Lieux dans*

l'homme (t. VI, p. 315) « Quand la fluxion, déclare-t-il, produit le mal de hanche, on applique une ventouse ; on attire au dehors, sans faire de scarifications, afin qu'il y ait issue vers le dehors à la peau, à l'aide de l'attraction de la ventouse. »

Dans le traité des *Affections internes* (t. VII, p. 293) et dans celui des *Jours critiques* (t. IX, p. 305), on lit : « *De la coxalgie* : la coxalgie est produite chez la plupart de cette façon : on s'expose au soleil pendant longtemps, les hanches s'échauffent, et l'humide qui est dans les articulations se dessèche par la chaleur. Le malade ne peut tourner ou mouvoir les articulations, à cause qu'il y éprouve de la douleur et que la colonne vertébrale est devenue rigide. Il souffre surtout aux lombes, aux vertèbres qui sont sur le côté des hanches et aux genoux. Une douleur aiguë et brûlante se fixe longtemps aux aines ainsi qu'aux hanches. Si on léve le malade ou qu'on le remue, il pousse les hauts cris à cause de la douleur. » Après avoir conseillé d'humecter le corps par les étuves, les aliments et les boissons, l'auteur poursuit : « Le malade gardera le repos du corps ; s'il est en état de se tenir debout, il marchera un peu chaque jour, il ne prendra pas froid. Cette maladie a rendu beaucoup de gens boiteux si le cartilage contracte des adhérences à l'intérieur, et que *les articulations s'ankylosent*, de toute nécessité le malade sera boiteux. La maladie est difficile et longue. » On ne peut pas ne pas penser ici à la *spondylose*, au *morbus coxae* et à certaine forme du *rhumatisme articulaire chronique*.

Au *Deuxième Prorrhétique* (t. IX, p. 71) se trouve un curieux passage sur le mal de hanche. La première partie, où il est question d'engourdissements et de refroidissements des membres inférieurs, avec perte de l'érection et constipation, ne concerne pas, à mon avis, la coxalgie, mais bien une affection spinale. Seule la seconde partie pourrait lui convenir : « Chez les jeunes gens, les affections de la hanche sont non moins douloureuses, mais plus courtes, car elles se

dissipent en quarante jours, et il n'y survient ni engourdissements intenses ni refroidissements des membres inférieurs et des lombes. Il faut examiner s'il y a tumeur dans la hanche et demander si la douleur va à l'aine ; si ces deux circonstances existent, la maladie est de longue durée ; on demandera aussi si des engourdissements sont à la cuisse et vont jusqu'au jarret ; sur la réponse affirmative, on demandera derechef s'ils vont par les jambes jusqu'au tarse du pied. » Deux pages plus loin, il est dit : « Chez ceux à qui des douleurs viennent aux articulations avec des gonflements et cessent, sans avoir le caractère goutteux, vous trouverez un dépôt blanc dans l'urine et les viscères tuméfiés ; le malade souffre souvent aux tempes et a des sueurs nocturnes. Si ce dépôt et ces sueurs n'existent pas, il est à craindre que les articulations ne soient estropiées et qu'il ne se forme ce qu'on appelle *méliceris* (1) ». S'agirait-il là de tumeur blanche ?

Pour en finir avec la coxalgie, je mentionnerai certaines alternances et métastases morbides. Au *Quatrième livre des épidémies* (t. V, p. 151), on peut lire : « Un homme eut une vraie typhomanie, une douleur vint dans les hanches et les jambes ; la maladie cessa. » Au *Deuxième livre* (t. V, p. 91) : « Une femme était affectée de coxalgie, avant d'être enceinte ; devenue grosse, elle ne souffrait plus. Après l'accouchement, le vingtième jour, elle fut reprise de douleur. » Au *Cinquième livre* (t. V, p. 255) : « La femme de Polémarque, ayant une affection arthritique, éprouva une douleur violente dans la hanche, parce que les règles n'étaient pas venues. » Au *Sixième livre* (t. V, p. 267), il est question d'une femme, qui, à la suite d'un avortement, éprouva de la céphalalgie ; « au bout de huit à dix mois, l'affection se jette sur la hanche. » Au même livre, p. 307 : « Celui qui souffrait de l'intestin à droite, fut pris d'arthritis, et il était plus tranquille, mais l'arthritis ayant été guérie, les

(1) Tumeur jaunâtre ayant la consistance du miel.

souffrances revinrent. » Dans ce même livre, et à la même page, je relèverai enfin ce fait, non d'alternances, mais de coexistences morbides : « La femme d'Agadis, étant fille, avait la respiration fréquente. Elle souleva un lourd fardeau et entendit un craquement dans la poitrine ; le lendemain elle avait de l'asthme et souffrait de la hanche droite. Quand la douleur de la hanche se faisait sentir, alors l'*asthme* la saisissait ; et il cessait quand elle cessait. »

Voici un passage des *Affections* (t. VI, p. 243) qui peut correspondre, si je ne me trompe, à notre *rhumatisme articulaire aigu* : « Dans l'arthritis la fièvre survient, une douleur aiguë s'empare des articulations du corps, et ces douleurs, tantôt plus aiguës tantôt plus douces, vont se fixer sur une articulation, tantôt sur une autre. Il convient d'appliquer sur la partie douloureuse des rafraîchissants, de débarrasser le ventre des matières par des lavements ou un suppositoire, et donner en potages et en boissons ce qu nous paraîtra utile. Quand la douleur s'est relâchée, on donne un purgatif, puis on fait boire du petit-lait cuit avec du lait d'ânesse. Cette maladie provient de la bile ou du phlegme, qui mis en mouvement, se sont fixés sur les articulations ; elle est de courte durée et aiguë, mais non mortelle ; elle attaque les jeunes plus volontiers que les vieux ». Abstraction faite de la pathogénie, la description me paraît excellente.

Sous le nom de *podagre* (1) les médecins hippocratiques désignaient certaines douleurs arthritiques localisées aux jointures du pied. Désignaient-ils sous ce vocable toutes les douleurs articulaires du pied (quelle qu'en fût la cause), autrement dit le rhumatisme aussi bien que la goutte ? Les auteurs l'affirment mais j'ai quelque peine à le croire. Je n'ai rien trouvé, dans la Collection, qu'on puisse rapporter avec quelque vraisemblance au rhumatisme chronique. Il

(1) Rudulphe ou Radulfe, au treizième siècle, lui substitua le nom de *goutte*.

y a, par contre, des passages qui s'appliquent proprement à la *goutte*, et d'une façon saisissante. « La podagre (ποδάγρη), est-il dit au traité des *Affections* (t. VI, p. 243), est *la plus violente de toutes les maladies articulaires, la plus longue et la plus tenace* ; elle se produit quand le sang qui est dans les veinules a été vicié par la bile et le phlegme. La maladie est longue et douloureuse, mais non mortelle. *Si la douleur reste fixée sur le gros orteil*, on brûlera les veines de l'orteil avec du lin écru. » Dans le *Pronostic,* Hippocrate écrit : « Criton, à Thasos, commença à ressentir une *vive douleur dans le pied, au gros orteil* (ποδὸς ὀδύνη ἀπὸ δακτύλου τοῦ μεγάλου), étant debout et vaquant à ses affaires. Il se coucha le jour même, il eut un léger frisson, des nausées et puis un peu de chaleur ; il délira pendant la nuit. Le second jour, gonflement de tout le pied et autour de la cheville qui est un peu rouge et tendue ; petites phlyctènes noires, fièvre vive ; le malade est saisi de transport. Il eut, par le bas, d'assez fréquentes évacuations de matières bilieuses, intempérées. Il mourut le second jour ». N'y-a-t-il pas, dans ce passage du *Pronostic*, une esquisse remarquable d'une attaque de goutte, et de *goutte remontée* rapidement mortelle, quelle que soit d'ailleurs la cause de la mort ?

Dans le passage du traité des *Affections*, où il est dit que la *podagre* est *la plus violente de toutes les maladies articulaires*, l'auteur n'indique-t-il pas qu'il considère la podagre comme une entité morbide?

Rendu, dans le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, et Paul Le Gendre, dans le *Nouveau Traité de Médecine,* à l'article *Goutte,* avancent que nous devons la connaissance de l'*hérédité goutteuse* à Aétius d'Amide, qui vivait au cinquième ou au sixième siècle de l'ère chrétienne. « Aétius, dit le premier, signale l'hérédité de la goutte » ; et le second : « Avec Aétius, on apprend que la maladie est héréditaire. » En vérité, cette notion était connue mille ans avant la venue d'Aétius d'Amide. Je n'en veux pour preuve que cet extrait du *Deuxième Prorrhétique*

(t. IX, p. 21) : « Au sujet des phtisies, de la goutte (τῶν ποδαγρῶν), de ceux qui sont affectés de la maladie dite sacrée, je dis ceci qui est, jusqu'à un certain point, commun à toutes ces affections, c'est que, chez celui qui y a une *disposition congénitale*, il faut savoir que la guérison est difficile. » On connaissait donc, à cette époque, la prédisposition à la goutte et la ténacité de la goutte héréditaire.

Au traité des *Maladies des femmes* (t. VIII, p. 225 et suiv.), on trouve la recette suivante contre les douleurs de la goutte : « dans les douleurs goutteuses (ποδαγρικοῖσιν ὀδυνήμασι), appliquer sur la partie gonflée du sel dont on fait une pâte avec de l'eau et ne pas détacher de trois jours; puis, quand vous l'avez ôté, pilez du nitre rouge cru et un peu de miel, et s'en servir comme du sel le même temps ; le sel pilé se jette dans un vase, puis on le saupoudre d'un peu d'alun, alors on met les chaudrons sur le feu, et derechef on saupoudre avec le sel et l'alun, enfin on laisse se cuire une nuit et un jour. » Je dois ajouter que les affusions d'eau froide sont également recommandées. Ainsi, à l'aphorisme 25 de la cinquième section (t. IV, p. 541), il est dit : « Les gonflements et les douleurs sans plaie, dans les articulations, la goutte (τὰ ποδαγρικὰ), les ruptures musculaires, sont généralement soulagées par d'abondantes affusions d'eau froide qui diminuent la tuméfaction et amortissent la douleur. »

*
* *

Hippocrate excelle en chirurgie comme en médecine. Dans ses traités des *Articulations*, des *Fractures*, et de l'*Officine du médecin*, il parle sans cesse d'éviter la douleur chirurgicale, et cela n'était pas facile à une époque où on ignorait nos merveilleux analgésiques et anesthésiques. Il connaissait bien la douleur des blessures, « parfois si intense, dit-il, que le blessé ne peut respirer. » Il connaissait la douleur des luxations, des fractures, des entorses, des contusions, des incisions et des amputations. Au traité des

Articulations (t. IV, p. 285), parlant de l'amputation dans la gangrène des membres, il écrit ces lignes, que j'ai déjà citées en partie : « Ce qui est au-dessous des limites de la noirceur doit, quant la mortification et l'insensibilité en sont complètes, être retranché dans l'articulation ; on aura le soin de ne blesser aucune partie vive ; en effet, si le malade éprouve de la douleur pendant l'amputation, et si la mortification ne s'est pas encore emparée de l'endroit où on coupe, il est grandement à craindre que la douleur n'amène une lipothymie ; or, bien des fois, de pareilles lipothymies ont causé une mort subite. » Deux pages plus haut, il avait déjà mis en relief les dangers des constrictions fortes, dont il peut résulter, déclare-t-il, la souffrance, la gangrène, la chute d'une portion de membre, chair et os, la mort même.

Au traité des *Fractures* (1), il insiste longuement sur les moyens d'éviter la compression dans la pose des appareils et des bandages indiquant le plan sur lequel doit reposer le membre, l'attitude de ce membre, la qualité et la quantité des bandes, leur point d'application, la place de l'aide, etc... Tout est réglé minutieusement. A l'*Officine du médecin* (t. III, p. 291 et suiv.), il écrit : « La position qu'on donnera à la partie ne causera aucune douleur... La position dans l'écharpe ou sur le plan doit être sans douleur et naturelle... Le nombre des bandes doit être tel qu'elles résistent à l'effort de la lésion et qu'elles préviennent une pression douloureuse sur les attelles. Ce qu'il y a de plus important, quant à la force d'une déligation, c'est la constriction qu'elle exerce et qui doit être telle que les bandes, sans faire de godets, n'étreignent pas les parties mais qu'elles s'y appliquent exactement, sans toutefois causer de la douleur, précaution qui, recommandée pour les parties éloignées de la lésion, l'est surtout pour celles ou la

(1) « Dans les *fractures de l'oreille*, dit Hippocrate (t.IV, p.173), tous les bandages sont nuisibles ; si l'on comprime, on aggrave le mal, d'autant que l'oreille, même saine, serrée par un bandage, deviendrait douloureuse. ».

lésion a son siège. Les bouts des liens doivent être placés, non là où est la plaie, mais là où on place les nœuds. Les nœuds ne seront ni dans les parties qui supportent les plaies, ni dans les parties qui exercent les actions. »

L'auteur du traité *Du médecin* (t. IX, p. 209 et s.) donne des conseils analogues : « un bandage, dit-il, est visiblement médical quand il rend service à la personne en traitement. Or, les deux conditions les plus utiles et dont il faut tirer parti, sont de faire la pression sur le point convenable et de serrer modérément. On laissera de côté les bandages élégants et de disposition théâtrale qui ne servent à rien, car cela est misérable, sent tout à fait le charlatan, et souvent apporte du dommage à la personne en traitement; or, le patient demande non de la parure mais du soulagement. Quant à des opérations qui se font par incision ou par cautérisation, la célérité ou la lenteur se recommandent également, car on les emploie toutes les deux. » J'en ai déjà parlé plus haut.

Dans son traité des *Fractures* (t. III, p. 423 et s.), Hippocrate, faisant allusion à la mauvaise position donnée au bras fracturé, écrit : « Si, après avoir placé l'appareil, le médecin ordonnait au blessé de garder cette position, il causerait beaucoup d'autres souffrances plus graves que la blessure. Si le bras demeurait étendu dans la respiration cela causerait de fortes douleurs. Pour s'assurer combien cette position est douloureuse il suffit de tenir son propre bras étendu dans cette position. Observez de plus que si, après avoir bandé le bras, on le laissait dans cette attitude, le blessé, qui debout, souffrirait davantage, couché souffrirait néanmoins beaucoup encore. » Il faut que le bras soutenu par une écharpe, reste dans la même position que durant la pose du bandage, et soit sans douleur pendant la marche, sans douleur pendant le coucher. Et il ajoute : « La main de l'homme expérimenté promenée sur le membre, ne laissera pas échapper la saillie de l'os cassé, d'autant plus que c'est le point où le contact est le plus douloureux. »

Dans les *plaies* (1) les Hippocratiques cherchent à calmer la douleur. Au traité des *Plaies* (t. VI, p. 401 et s.) et au traité des *Affections* (t. VI, p. 249), on trouve l'indication de nombreux remèdes calmants, cicatrisants, etc. Contre les brûlures, l'auteur énumère une série de préparations; je me bornerai à rappeler la dernière : « faire fondre de la graisse de porc vieille, y mêler de la résine et de l'asphalte, enduire de ce mélange un linge, chauffer ce linge au feu, l'appliquer et mettre un bandage. » Dans le traitement des plaies, il convient en effet, d'éviter le froid. « Le froid, est-il dit au livre des *Aphorismes* (t. IV, p. 539), est mordant pour les plaies ; il cause des douleurs non suppuratives, il noircit, produit des frissons fébriles, des spasmes et du tétanos ».

Pour éviter la douleur, Hippocrate exige douceur et adresse de main. « Ce qui doit être opéré par la main sans douleur, dit-il au *Régime dans les maladies aiguës* (t. II, p. 231), il faut l'opérer avec le moins de douleur possible. » Et, à propos des soins consécutifs aux luxations de l'épaule, il écrit dans son traité des *Articulations* (t. IV, p. 103) : Il convient de masser une épaule avec des mains douces, et, dans tous les cas avec ménagement. On communiquera des mouvements à l'articulation sans violence, mais, autant que cela se pourra, sans douleur. « Il y a adresse de main, déclare le *Premier livre des maladies* (t. IV, p. 159) quand, palpant en quelque lieu que ce soit, on ne cause pas de douleur inutilement ».

En terminant ce chapitre sur les affections doulou-

(1) Les *adénites consécutives aux plaies et aux contusions* n'avaient pas échappé à la perspicacité des Hippocratiques. « La fièvre, dit l'auteur des *Vents* (t. VI, p. 97), qui est la maladie la plus commune, s'associe à toutes les autres maladies, et surtout à l'inflammation ; on le voit pour les contusions aux pieds : aussitôt l'inflammation est suivie du gonflement des glandes de l'aine et de fièvre. » Et l'auteur du *Deuxième livre des épidémies* (t. V, p. 87.) parle d'un certain Moschus à qui « il survint à la paupière supérieure, du côté de l'oreille, un orgelet qui s'ulcéra en dedans ; il y eut une glande engorgée près de l'oreille et une autre au bas du cou, dans la direction de la glande supérieure. » Les Hippocratiques ignoraient le système lymphatique, mais ils étaient d'excellents cliniciens.

reuses des articulations et des os, je tiens à rappeler l'importance donnée dans le *Corpus* aux monoarthrites infectieuses, aiguës ou chroniques, passagères ou ankylosantes, à la polyarthrite rhumatismale, à la goutte articulaire. Je tiens à rappeler aussi l'intérêt qu'Hippocrate et ses disciples attachaient à l'adresse et à la douceur de la main dans le traitement des luxations et des fractures, adresse et douceur d'autant plus nécessaires qu'on ignorait alors les admirables analgésiques et anesthésiques dont nous disposons aujoud'hui.

ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES

Dr Louis Chauvois, *D'Arsonval, une vie, une époque (1851-1940)*. Plon, 1941, 152 p., in-12. — Il s'agit ici du résumé d'un gros volume que le Dr Chauvois fit paraître en 1937 sous le titre de *d'Arsonval*, le plus complet avec celui du Dr Delhoume, *de Claude Bernard à d'Arsonval* (Baillière, 1939). C'est en effet de Claude Bernard qu'il faut partir pour étudier les premiers travaux de son disciple, son préparateur au « caveau » ainsi qu'on appelait le laboratoire humide et obscur du rez-de-chaussée du Collège de France. Ce ne fut qu'en 1910 que D'Arsonval fut doté du superbe laboratoire de Nogent-sur-Marne, son centre d'expériences jusqu'à 86 ans. On ne peut que rappeler ici le principal de ses titres médicaux, l'application de la haute fréquence dans le traitement des maladies, en un mot la d'Arsonvalisation, mais il importe de signaler pour fixer la valeur de son esprit, cette opinion qu'il exprimait à son biographe (p. 105) : « la marche en avant de la science a toujours été l'œuvre d'intuitifs et d'imaginatifs ayant du coup d'aile et de l'envergure. Pour être un grand savant il faut d'abord être un grand sensible et au fond un artiste pour ne pas dire un poète, c'est-à-dire quelqu'un capable de deviner intuitivement ce qui demeure caché aux autres, ces liens mystérieux qui lient les phénomènes en apparence sans rapport pour les yeux bornés ; à de telles qualités naturelles et en les élargissant, notre admirable culture classique de jadis ajoutait encore l'habitude de la mesure dans le grand, du contrôle dans les envolées par l'intervention alors du jugement précis et de la raison équilibratrice. Voilà les deux qualités fondamentales en apparence opposées, en réalité complémentaires, dont l'union fait l'esprit idéal. Voyez Claude Bernard. »

Marcel Fosseyeux.

Gaston Bachelard, *Lautréamont*. Paris, José Corti, 1939, in-12, 200 p. — L'intérêt de ce petit livre d'un philosophe sur l'auteur des *Chants de Maldoror* est fourni par l'analyse du complexe de Lautréamont ; il renouvelle les interpréta-

tions de J. Vinchon et de G. Robin, parues dans un numéro déjà ancien (1925) du *Disque Vert.* On peut le rapprocher des travaux de H. Baruk sur l'expérimentation animale en psychiâtrie dans sa *Psychiâtrie médicale physiologique et expérimentale* (1938). G. Bachelard a déjà publié une *Psychanalyse du feu*, fragment d'un plus vaste ouvrage sur la psychanalyse de la vie : il résume ainsi (p. 104) les progrès réalisés par la psychiâtrie au cours du dernier demi-siècle : « Elle a étudié l'énorme domaine des aberrations, des vésanies, des accidents passagers, qui mettent une pénombre autour des âmes les plus claires ; réciproquement elle a décelé dans les esprits les plus troublés des synthèses qui sont encore suffisamment cohérentes pour diriger une vie et pour créer une œuvre. »

Marcel Fosseyeux.

Pr Diepgen, *Deutsche Volksmedizin, Wissenschaftliche Heilkunde und Kultur*, Iéna, I. Enke, 1935. — Ce volume résume un cours fait en 1934 à l'Université de Berlin, il embrasse une période de plus de 2000 ans. La médecine populaire est née des tentatives de l'homme primitif pour se protéger contre tout ce qui menaçait sa vie ; mais si son processus est identique chez tous les peuples, elle se traduit sous des formes variées. En Allemagne elle est un héritage de la civilisation antique qui, par l'intermédiaire de Rome, a transmis le culte des dieux et des démons ; mais elle s'est adaptée à la structure sociale et intellectuelle des Germains, tandis que l'Eglise s'assimilait, en les christianisant, une grande partie des anciens usages païens : ils ont formé le fonds de l'enseignement au Moyen Age. Puis s'est produit le contact avec l'Orient et en particulier l'introduction des considérations astrologiques des Arabes.

Ce n'est qu'au xvie siècle que s'est manifestée une véritable coupure avec l'apparition des données anatomiques en médecine. Néanmoins le peuple est resté longtemps fidèle aux pratiques magiques et religieuses, et il faut attendre le xixe siècle pour assister à la condamnation de tout ce qui est irrationnel et à la séparation définitive de la médecine populaire et de la médecine scientifique. Cet historique est suivi d'une bibliographie très complète.

Marcel Fosseyeux.

Jacques Chevalier, *Claude Bernard, philosophie*, Paris, Boivin ; — *Claude Bernard, sa vie, son œuvre, sa philosophie*, collection dirigée par Em. Bréhier, 1939 ; — Delhoume, *De*

Claude Bernard à D'Arsonval, avec des cahiers inédits de Claude Bernard, Paris, Baillière 1939 ; — J. Godard, *Les reliques de Claude Bernard*, 1939 ; — Pr Mauriac, *Claude Bernard*, Paris, Grasset, 1941, 200 p. in-8°. — La publication par J. Chevalier, d'un manuscrit trouvé dans la propriété de Saint-Julien a été le point de départ de divers travaux qui ont ramené l'attention sur Claude Bernard. Le savant reste indiscuté, mais a t-il été, ainsi que l'ont soutenu tant de voix officielles, vraiment désintéressé de toutes les questions métaphysiques ? Déjà Bergson dans son discours du 30 décembre 1913 à la cérémonie de son centenaire avait salué en lui, à côté du physiologiste, un des maîtres de la pensée contemporaine ; depuis, la parution d'un Claude Bernard dans la collection des philosophes dirigée par Em. Bréhier, professeur à la Sorbonne, a été significative. P. Mauriac dans une brève biographie a présenté les arguments exposés de part et d'autre.

Sans doute, il traite de « pauvres philosophes » (p. 137) ceux qui s'obstinent, avec J. Chevalier, à dire : c'est un philosophe et c'est un métaphysicien. Pourtant il consacre un de ses derniers chapitres à ce qu'il appelle « son tourment ». Il se place à l'opposé de Paul Bert, de ses élèves, et de J.-L. Faure, qui n'ont vu que son agnosticisme et l'ont consacré grand-prêtre de la science triomphante et sereine. « Toute son œuvre, écrit le Pr Mauriac, vibre d'une inquiétude refoulée », (p. 148), et encore (p. 141) : « Il reste l'homme contradictoire qui ne s'engagea pas sur l'essentiel », « le gémissement est sensible à travers toute son œuvre et éclate dans ses notes intimes. » C'est bien, en effet, un nouvel aspect de sa physionomie qui se dessine sous une forme plus humaine ; il est ainsi plus près de nous et plus attachant, sans que ce doute douloureux ternisse sa gloire scientique.

Marcel Fosseyeux.

J. Torlais, *Le journal d'un bourgeois de La Rochelle pendant la Révolution*, La Rochelle, Pijollet, 1941, 63 p. in-16. — Livre de raison (31 mars 1789-31 mars 1796), d'un négociant Rochelais, Lambertz, originaire de Brême, bourgeois devenu jacobin, et huguenot converti à la haine du Fanatisme et de la Superstition. Au reste, le trouble apporté à son commerce et à la sécurité de la ville par l'insurrection vendéenne ne pouvait que le brouiller avec les aristocrates. A noter, en cette période de guerre civile et étrangère, la fréquence des épidémies (variole, 1792 ; rougeole, 1794) ; la disette due au discré-

dit des assignats, à la hausse croissante et vertigineuse des changes, aux vicissitudes météorologiques (hiver de 1794-95), et surtout à l'économie dirigée : manque de vivres, pénurie de bois de par la loi du maximum (p. 52). Le prix de la main-d'œuvre et des denrées devient prohibitif ; les tarifs hippocratiques suivent le mouvement, et une visite de médecin se paye, en septembre 1795, de 70 à 80 livres.

P. Delaunay.

H. Rouvière, *Anatomie philosophique. La finalité dans l'évolution*, Paris, Masson, 1941, 122 p. in-8°. — Dans un volume antérieur (1939), sur les origines des formes et des structures anatomiques. Rouvière a fait la part du mécanisme dans le développement des êtres. Poursuivant ses observations il rapporte aujourd'hui de nombreux faits opposant la finalité au dogme matérialiste ou mécaniste. Il montre par les textes les plus nets que, dans la pensée de Lamarck, de Geoffroy Saint-Hilaire et de Darwin, la Nature suppose « un suprême Auteur », un Créateur et que, par conséquent les fondateurs du transformisme moderne ont été déistes et finalistes, contrairement à une opinion trop accréditée, vulgarisée surtout par Hæckel.

La doctrine mécaniste, qui a inspiré la pensée et guidé les recherches des biologistes pendant plus d'un demi-siècle, n'est qu'une réunion « d'affirmations sans preuves, d'interprétations fausses et de mensonges prémédités ».

Les mutations spontanées, d'autre part, provoquées par des influences externes, ne mettent à jour que les propriétés des tissus et des organes démontrant leur aptitude au changement dans un but déterminé, et suivant un dessein supérieur auquel elles obéissaient doucement, tel le cas des dispositions tendino-musculaires. « Le simple dispositif spiral des tendons et des muscles aussi bien que l'ensemble des moyens rassemblés dans un ordre si minutieusement adapté à la résistance aux tractions, dévoile dans la construction de tous ces organes un dessein formé, un but, une fin voulue auquels ne peuvent s'opposer « les circonstances », pas même l'action mécanique, pourtant d'effet contraire, qui s'exerce normalement sur eux. Et Nicolle, quand il doutait encore, n'aurait-il pas trouvé daus ce groupe de faits la preuve, qu'il souhaitait, d'un plan préconçu, d'une finalité dirigée pour asseoir « la biologie du fina lisme ? » Et Rouvière termine sa démonstration par une boutade : il raconte une conversation. — « Un de mes amis, que la discussion inclinait vers la thèse finaliste, se ravisant, me dit : — Mais le finalisme conduit à la croyance en Dieu ?

— Tout droit.

— Alors, je ne l'admets pas, c'est antiscientifique ». — La foi matérialiste athée l'avait emporté sur la raison.

Si la science ne va pas au delà de la causalité matérielle, l'enchaînement rigoureux des phénomènes, leur caractère intelligent et totalitaire nous contraint à penser, avec R. Collin (1) qu'ils font partie d'un ensemble finalisé « qui ne doit rien au hasard ».

Quand on a lu le volume et pesé les exemples fournis par Rouvière, la finalité dans l'évolution apparaît évidente ; et comme d'autre part l'évolution par mutations est manifeste, on peut conclure que de toutes les théories émises sur l'évolution, seul le mutationnisme finaliste s'appuie sur des faits incontestables et satisfait aux exigences de la raison.

LAIGNEL-LAVASTINE.

LECOMTE DE NOUY, *L'avenir de l'esprit*, Paris, Gallimard, 1941, 308 p. in-18. — M. Lecomte de Nouy, a essayé de déterminer dans quelles limites les conclusions extra-scientifiques, que nous nous estimons en droit de tirer des résultats obtenus expérimentalement, sont légitimes. Dans cette relativité, analysant l'évolution de la terre, de la vie et de l'esprit, il signale, comme Rouvière, le finalisme de Cuvier, de Lamarck et de Darwin et conclut que ce n'est pas sentimentalement qu'il a été conduit à accepter l'idée d'une finalité ; « Pendant deux ans, dit-il, j'ai soumis cette idée à tous les tests et à toutes les critiques auxquelles j'ai pu songer. Elle a résisté et s'est développée. Elle présentait sur les autres l'avantage de ne contredire aucun des résultats acquis par les sciences de la matière inorganisée, de respecter les mécanismes des phénomènes naturels et de les faire participer statistiquement à l'évolution. »

Dans une belle envolée terminale M. Lecomte de Nouy, dont le nom est cher aux lettrés, s'efforce de montrer que la destinée humaine n'est peut-être pas aussi obscure que le pensait Renan, et que si les « anciens rêves » et « les chimères » avaient obtenu des résultats surprenants, c'est parce qu'ils n'étaient pas des rêves, mais des traductions humaines, souvent poétiques, souvent déformées par le seul mécanisme de transmission que l'on connaissait jadis : la tradition verbale, de vérités profondes, transcendant l'intelligence, et aussi mystérieuses, quant à leur origine, que les instincts des animaux et

(1) R. COLLIN. — La finalité dans l'évolution. (*Presse Médicale*, 28 octobre 1941.

la notion du devoir. Ce livre courageux et de bonne foi méritait d'être signalé à côté de celui de Rouvière.

LAIGNEL-LAVASTINE.

Pr M. D'HALLUIN, *La mort, cette inconnue*, Paris, Beauchesne, 1941, 429 p. in-18. — Ce livre, préfacé par Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, pose un double problème médical et théologique. L'auteur définit d'abord les trois stades de la mort : apparente, relative et absolue. La mort apparente est une syncope prolongée caractérisée par la résolution musculaire, la perte de connaissance, l'arrêt de la respiration, une activité cardiaque faible et difficile à mettre en évidence. La mort relative présente les symptômes déjà signalés pour la mort apparente, avec suspension complète et surtout prolongée de la circulation. C'est la « mort » au sens vulgaire. Le permis d'inhumer peut être délivré. Toutefois en utilisant des moyens agissant quelquefois indirectement mais surtout directement sur le cœur, on peut encore réveiller l'activité circulatoire. La synthèse des vies partielles réalisées par la circulation sanguine restaure à ce moment, d'une façon plus ou moins parfaite, totalité ou partie des fonctions caractérisant la vie de l'individu. La mort absolue est l'impossibilité de toute activité vitale du fait de la désagrégation des organes et des tissus.

Après avôir analysé les signes immédiats de probabilité de mort, les signes immédiats de certitude, relativement précoces et tardifs, M. d'Halluin, qui a recueilli de nombreux faits démontrant la persistance des vies partielles après le dernier soupir, étudie les modes de reviviscence de l'organisme par injections intra-cardiaques, massage indirect et direct du cœur. Suit une partie très intéressante pour l'histoire de la médecine où sont exposées les opinions des théologiens relativement au moment où il est légitime de renoncer à l'administration des sacrements. L'auteur se demande ensuite ce qu'il faut penser de l'état du fœtus à la suite de la mort de la mère et s'il faut croire au danger des inhumations prématurées. Il termine par une bibliographie très complète de 60 pages.

La conclusion d'un pareil livre est que les faits biologiques qui y sont exposés : 1° confirment le bien-fondé de la thèse adoptée par l'Eglise concernant la légitimité de l'administration des sacrements (sous condition) après le « dernier soupir » ; 2° et permettent de dire « certitude » au lieu de « probabilité » quant à l'existence d'une période, de durée notable, entre la suspension de la vie manifeste et la mort absolue.

LAIGNEL-LAVASTINE.

Pr Gosset, *Chirurgie et chirurgiens*. Préface de Georges Duhamel. Paris, Gallimard, 1941, 262 p. in-18 carré. — Cette œuvre, très personnelle et vivante, mériterait d'être imitée dans son inspiration par les maîtres des diverses disciplines médicales. « Il faut, comme le dit Duhamel, pour l'enseignement des générations présentes et futures, que chaque capitaine de science raconte son histoire, qui est bien la plus belle de ses opérations, la plus émouvante de ses expériences », Qui connaît M. Gosset l'entend parler en le lisant. Qu'il résume les étapes de la chirurgie ; qu'il brosse un superbe portrait du chirurgien tel qu'il le conçoit et tel qu'il est ; qu'il raconte avec une verve pleine de pittoresque d'amusantes anecdotes relatives aux grands contemporains qu'il a connus ; qu'il dise son action propre dans quelques-uns des tournants de la chirurgie qu'il a vécus; qu'il évoque avec piété le souvenir de ses maîtres Tillaux, Reclus, Guyon, Terrier ; qu'il s'élève à des considérations scientifiques, professionnelles et morales sur la formation et la vie du chirurgien, M. Gosset reste toujours égal à lui-même, c'est-à-dire une incarnation dynamique de la chirurgie, qui est, écrit-il, dans un touchant acte de foi, la plus grande et la plus belle des carrières.

Laignel-Lavastine.

Louis Heller, *Des rapports entre l'Ordre des médecins et l'État*. — Thèse de médecine, Paris, Amédée Legrand, 1941, 183 p. in-8°.

Cette thèse soutenue par un licencié en droit est le premier travail d'ensemble sur l'Ordre des médecins depuis sa création.

Cet Ordre s'insère dans le Régime nouveau, dont « le caractère hiérarchique, selon les paroles du Maréchal Pétain du 11 octobre 1940, est inséparable de son caractère social. Mais ce caractère social ne peut se fonder sur des déclarations théoriques. Il doit apparaître dans les faits, et doit se traduire par des mesures immédiates et pratiques... Les relations pour être efficaces, devront être adaptées aux divers métiers. Mais il est des principes généraux qui s'appliqueront à tous les métiers. Ces métiers seront organisés et leur organisation s'imposera à tous. »

L'introduction commence par une lettre prophétique de Gambetta à Camille Depret en 1882 : « Plus nous avançons en âge, et plus la République avec ses tendances décentralisatrices, ses préjugés démocratiques poussés à l'excès, verra se dissoudre ses forces et ses ressources en soldats et en argent.

» L'égalité, c'est-à-dire pour l'armée l'indiscipline et l'incohésion ; la liberté, c'est-à-dire, la critique poussée jusqu'au dénigrement et à la calomnie contre les chefs et les lois de répression ; la fraternité, c'est-à-dire le cosmopolitisme, l'humanitarisme, la bêtise internationale nous dévoreront, et, au bout de quelques années, nous jetteront comme une proie facile sous les pieds des Teutons unis aux Latins d'outremonts. »

Heller fait d'abord l'historique de la question d'après le livre d'Olivier Martin sur l'organisation corporative de la France de l'Ancien Régime.

Au XVIIIe siècle, il montre l'importance de l'*Essai*, de Jean Verdier, *sur la jurisprudence de la médecine*.

Ensuite, sont exposés les principes des rapports entre l'Etat et l'Ordre des médecins, la responsabilité de la santé publique et les devoirs de l'Ordre dans la responsabilité du corps médical, l'organisation des services médicaux et les relations avec les organismes extérieurs.

Et l'auteur conclut que si l'Etat a raison de se réserver le domaine des décisions administratives que seul il peut prendre en faveur de la santé publique, s'il a un certain devoir de contrôle sur l'organisation professionnelle et la juridiction du Corps, cependant la nouvelle loi ne laisse pas à l'Ordre une responsabilité suffisante dans la préservation de la santé pnblique ; elle lui donne des attributions juridictionnelles trop restreintes et ne lui accorde aucune attribution sur les professions connexes de la médecine.

Aussi peut-on craindre que l'Ordre ne soit pas un organisme vivant, sans cesse en alerte, techniquement responsable de la santé publique et responsable aussi de la valeur des médecins et de leurs auxiliaires.

LAIGNEL-LAVASTINE.

Dr G. BARRAUD, *La Puériculture éternelle*, 1 vol. in-8°, de 160 pp. avec 19 illustrations, Paris, Vigot frères, 1941. — Dans un volume bien présenté et très abondamment illustré, notre collègue le Dr Barraud nous montre les bienfaits de la puériculture éternelle et l'utilité de conserver à la France le trésor de plusieurs siècles de culture. En effet, dès la plus haute antiquité, les peuples civilisés se sont préoccupés de la formation physique, intellectuelle et morale des enfants et des jeunes gens. Dans l'ancienne Egypte, l'allaitement artificiel était inconnu, et l'allaitement maternel en grand honneur jusqu'à l'âge de 4 ou 5 ans, seuls les rejetons de princes pou-

vaient être élevés par une nourrice mercenaire. L'hygiène corporelle était également chez eux en grand honneur; ils imaginèrent la stérilisation de l'eau et pratiquèrent en grand l'héliothérapie. En Grèce, Lycurgue avait rendu l'allaitement maternel obligatoire et l'éducation physique pour les deux sexes était particulièrement en honneur puisque les Olympiades constituaient les grandes fêtes nationales de la Grèce antique. Galien, très favorable à l'éducation physique en blâme l'abus, et en montre les funestes effets ; il soutient avec infiniment de raison que l'athlète ne doit pas être le modèle du jeune homme.

Chez les Romains les droits du père de famille sur les enfants étaient presque illimités et Sénèque trouvait naturel qu'on noyât les enfants estropiés et difformes ; par contre Soranus d'Ephèse fut le véritable père de la puériculture, ordonnant le lavage des yeux des nouveaux-nés, l'emmaillotement soigné des enfants, la surveillance des nourrices et des tétées ; l'usage des bains et des promenades en voiture.

Chez les Romains comme chez les Grecs, l'éducation avait pour but la formation du jeune homme pour la politique et pour la guerre, mais, tandis que chez les Grecs, peuple d'artistes l'éducation était tout ensemble physique, artistique et intellectuelle, à Rome au contraire, peuplée de conquérants, qui ne se souciait pas de former des artistes ou des athlètes, on ne pratiquait d'abord que quelques exercices corporels pour faire une race solide de soldats trapus, courts de taille et larges d'épaules ; puis le stage chez un homme d'état en renom, puis le métier des armes, enfin un enseignement officiel d'Etat, tel était le bagage des jeunes gens. Quant aux filles, dès qu'elles grandissaient, on leur apprenait à tisser et à filer ; elles fréquentaient en même temps les écoles publiques et se mariaient vers leur quatorzième année. A partir de ce moment elles régnaient dans l'atrium, présidant aux travaux intérieurs des esclaves, partageant avec leurs maris l'administration du patrimoine et dirigeant l'éducation des enfants qui jusqu'à l'adolescence restaient soumis à leur surveillance et à leur autorité. Elles étaient du reste fort coquettes, et la toilette, le luxe même étaient l'objet principal de leurs préoccupations. Au moyen-âge, époque de grande activité intellectuelle la France, héritière intellectuelle de Rome, eut des épouses et des mères vibrantes d'amour et de dévoûment, soumises à une éducation très soignée, de tenue décente et de maintien modeste, s'occupant avec soin de leur intérieur et de l'éducation des enfants. Femmes de grand cœur, elles eurent aussi souvent l'occasion

de devenir infirmières et de panser les nobles chevaliers et les manants frappés au voisinage de leur donjon ; la femme du moyen âge, répondant à son instinct de dévoûment, remplissait avec plaisir cette noble mission de charité ; les reines de France elles-mêmes, comme la future Sainte Radegonde, montraient l'exemple. Des sœurs hospitalières rendirent également de grands services à cette époque où les médecins étaient rares et les communications difficiles ; il y eut même à cette époque de nombreuses femmes médecins. Bien que l'allaitement mercenaire fût en faveur, la corporation des nourrices étant très nombreuse, la puériculture et les sports furent en honneur au temps des Damoiseaux.

A la Renaissance parut le premier ouvrage de puériculture (1491) écrit par le moine Henri de Lauffenbourg, illustré de curieuses gravures sur bois, puis vinrent les traités de Tolet ; de Jacques Guillemeau ; d'Ambroise Paré qui donne d'excellents conseils aux mères de famille ; de Scévole de Sainte-Marthe, puériculteur mondain qui s'occupa de prophylaxie prénatale et de médecine infantile ; de Simon de Vallombert qui insiste sur le fait que toute l'existence d'un enfant dépend de sa première enfance et que par conséquent il faut choisir de bonnes sages-femmes et nourriccs.

Pendant la Renaissance, l'éducation préconisée fut celle qui développait à la fois le corps et l'esprit; aussi Forbert publie-t-il un livie sur l'utilité du Jeu de Paume ; Girolamo Mercuriale un livre sur la gymnastique et les exercices physiques. Rabelais, dans tous ses ouvrages, se révèle un hygiéniste averti et un puériculteur très original. D'autre part l'assistance aux enfants abandonnés qui primitivement étaient considérés comme des épaves onéreuses, s'organisa peu à peu. En Italie un hospice fut construit pour eux ; à Montpellier, à Lyon, à Bordeaux, des hôpitaux furent spécialisés pour cette assistance ; à Paris, ce fut l'Hôpital Général qui reçut la totalité des enfants abandonnés ; puis au grand siècle apparaît la pieuse figure de M. Vincent, dont l'auteur résume en quelques pages excellentes la vie et l'œuvre. L'ouvrage se termine par un chapitre sur la pédiatrie au XVIIe siècle et les mères et nourrices au XVIIIe siècle.

Ainsi se termine cette revue de la Puériculture à travers les siècles; nous souhaitons que les mères d'aujourd'hui lisent attentivement cet ouvrage consacré à deux branches de l'activité médico-sociale, la Puériculture et la Pédiatrie, si capitales dans le double plan national et philanthropique.

Dr E. Olivier.

GLANES BIBLIOGRAPHIQUES

E. Wickersheimer. — *Un manuscrit médical ayant appartenu à l'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.* Annales de Bourgogne, t. XII, 1940. p. 10-15. — Les mss. de l'Abbaye bénédictine de Saint-Germain sont actuellement dispersés : cependant la majeure partie, soit 34, demeure à la bibliothèque d'Auxerre ; le n° 22 contient un recueil du XIIe siècle aux fos 70 et suivants : *Expositio aptationis in VII libros Aforismorum Ipocratis.* — Wickersheimer l'analyse, et reproduit un discours de 23 vers sur les urines, différent du *de urinis* de Gilles de Corbeil. Il en profite pour nous rappeler, d'après Migne, *Patr. lat.*, 1852, CXXIV, les miracles obtenus par l'intercession du Saint, telle la guérison d'un glaucome grâce à des herbes ramassées auprès de son tombeau, dont bénéficia Conrad, comte d'Auxerre qui, en reconnaissance, fit agrandir l'église abbatiale. Marcel Fosseyeux.

Metzger, Fresnais, *L'Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers, cinq siècles d'enseignement de la médecine en Anjou,* Arch. méd. d'Angers, 45e année, n° 3, juin 1941, p. 40-65. — Résumé de l'histoire de l'enseignement médical en Anjou : l'Université d'Angers, fondée par Charles V en 1364, s'annexa en 1432 une Faculté de médecine par privilège du pape Eugène IV. De nombreux Anglais y vinrent étudier au XVIIe s. La Faculté fut supprimée par décret de la Convention du 15 sept. 1793. Un enseignement médical d'abord officieux, sous l'égide de la Société de médecine d'Angers, puis officiel en vertu d'un décret du 31 mars 1807, fut réorganisé et confirmé en 1825 par la création d'une Ecole secondaire de médecine et de pharmacie, devenue en 1840 Ecole préparatoire. L'instruction fut donnée de 1432 à 1472 rue de l'Aiguillerie, puis aux Grandes Ecoles, et, depuis le milieu du XVIIe s. en la Maison des Arts ; de 1807 à 1865, à l'Hôpital Saint-Jean, et ensuite dans des bâtiments neufs boulevard Daviers.

Angers posséda également depuis le XVIe s. une Communauté de chirurgiens et une Communauté d'apothicaires où la maîtrise ne fut organisée qu'en 1672. Celle-là fut supprimée par la loi du 2 mars 1791 ; mais le Collège des pharmaciens subsista jusqu'à la création des cours pratiques par la Société de médecine.

La Bibliothèque de l'Ecole et la Bibliothèque municipale comptent parmi les plus riches de France en ouvrages médicaux anciens. P. DELAUNAY.

H. COROT, *Le docteur Epery, 1857-1931*, Mém. de la Comm. des antiq. de la Côte-d'Or, T. XIX, 1927-32, Dijon, s. d., p. 215-222. — René-Philippe Epery, né à Ménétreux-le-Pitois le 9 juin 1857, docteur en médecine de la Faculté de Paris (1882), s'établit aux Laumes (1885-97), puis à Alise dont il fut élu maire en 1898. Archéologue distingué, il découvrit l'emplacement du théâtre romain d'Alise, appuya la reprise des fouilles du Mont-Auxois, collabora avec Héron de Villefosse, S. Reinach, Guglielmo Ferrero, Espérandieu, fut inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, et finit ses jours à Dijon le 7 avril 1931. Il a laissé au Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or d'énormes séries de fiches documentaires sur le passé de cette région.

H. COROT, *Les sources divinisées de la Côte-d'Or et la reprise des fouilles des sources de la Seine, ibid.*, p. 243-264. — Répertoire des sources divinisées et des découvertes archéologiques faites au niveau de leurs griffons dans les bassins de la Loire, de la Saône (temple de Sainte-Sabine), et de la Seine. L'Yonne, divinisée sous le nom de *dea Icauna*, sourd au Mont-Beuvray. A la Croix-Saint-Charles (Mont-Auxois), nombreux temples fouillés par Epery et Espérandieu : l'un anonyme, octogonal ; un autre dédié à Hygie ; un au dieu *Moritasgus* (Apollon ?) ; un hexagonal, érigé vers 69, détruit vers 166 ; et une piscine gauloise en bois à l'extrémité W. du plateau. Sur le cours du Revinson, en Poiseul-la-Grange, à la Vincente, on a exhumé des débris d'un temple une colossale statue féminine assise, (la déesse *Nehalennia*), accostée d'un animal (chien ?) qu'un curé du lieu christianisa en y traçant une croix. Quant à la Seine elle-même (*dea Sequana*), ses sources, en dépit des classiques traités de géographie, ne jaillissent pas au Mont Tasselot, mais à 10 kilomètres de là. Sur l'initiative d'Epery (1925), les explorations y furent reprises en 1926 et fournirent de nombreuses trouvailles (*ex-voto*, débris d'inscriptions, de statues (Hercule), clous, monnaies, piscines, hypocaustes, canalisations, villas avec mosaïques, etc.). Il importe de signaler cette importante nomenclature aux historiens de la médecine gauloise. P. D.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel FOSSEYEUX.

TABLE DU TOME XXXIV (1940)

TABLE DU TOME XXXV (1941)